JGA 2608 Courtelary 97e année Jeudi 9 avril 2020 Nº 14

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Réclame

CO-DEC
Solutions informatiques
www.co-dec.ch

Fusion: informez-vous et choisissez vos armoiries

Armoiries A

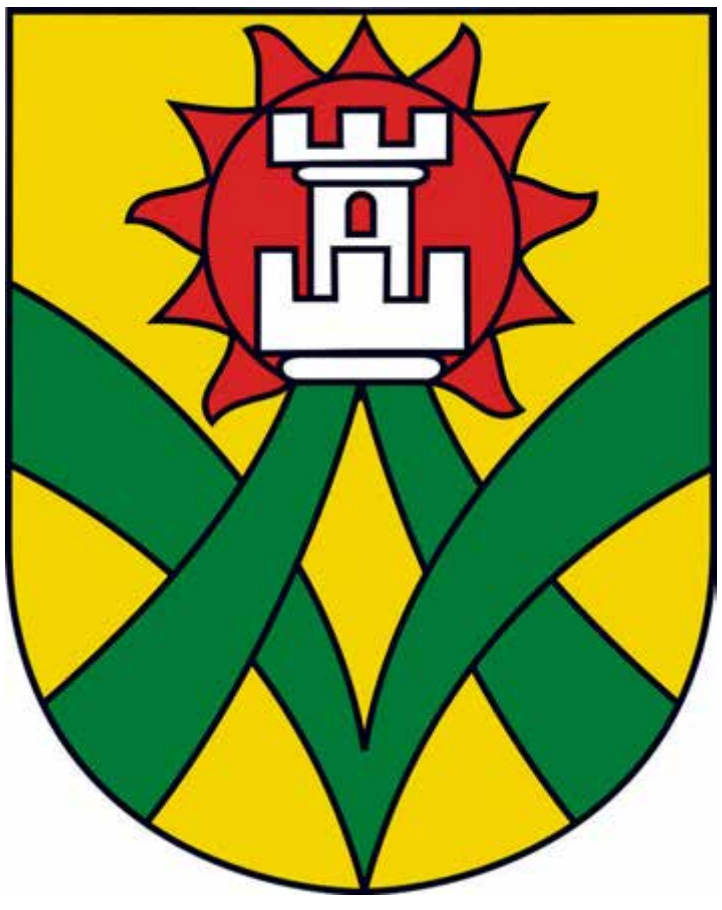

Armoiries B

Armoiries C

Le Comité de pilotage du processus de fusion des communes du Haut-Vallon publie, dans la présente édition de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*, deux pages complètes (pages 14 et 15) consacrées au volet financier du projet. Il en souhaite bonne lecture à tous les intéressés.

Une semaine encore pour décider

Le Copil saisit cette occasion pour inviter très chaleureusement les habitants de Courtelary, Cormoret, Saint-Imier, Sonvilier et Renan, à exprimer leur choix quant aux armoiries de la future commune d'Erguël. Les trois modèles dessinés par Nicolas Vernot, spécialiste reconnu d'héraldique, figurent une nouvelle fois ci-dessus. Jusqu'à vendredi prochain 17 avril, chaque personne domiciliée dans une de ces cinq localités peut exprimer un vote (et un seul!), par un des canaux suivants:

- sur le site internet du processus de fusion (www.avenir-vallon.ch)
- par courriel adressé à info@avenir-vallon.ch
- par pli postal à Avenir Vallon, case postale 59, 2608 Courtelary (le cachet postal fait foi, qui doit impérativement porter la date du 17 avril au plus tard).

Quelle que soit la manière dont vous transmettrez votre avis, n'omettez pas d'y adjoindre vos nom/prénom et adresse, et de désigner clairement votre choix (Armoiries A, ou Armoiries B, ou Armoiries C).

Un seul choix

Le choix est donc ouvert à chaque habitante et habitant des cinq communes concernées et expressément limité à un seul vote par personne; un contrôle sera mené. Le décompte sera effectué par le Copil, qui tranchera en cas d'égalité et publiera le résultat par les canaux habituels (site internet Avenir-Vallon, Feuille d'Avis, médias régionaux).

Rappelons que l'acceptation officielle des armoiries interviendra avec le vote sur la fusion, après validation par les autorités en charges. Vous souhaitez (re)lire les explications détaillées de Nicolas Vernot? Elles figurent sur le site de la fusion, www.avenir-vallon.ch, où vous trouverez également la page spéciale publiée la semaine dernière par le Copil.

Le nombre fera la légitimité

Le Comité de pilotage espère recevoir un très grand nombre de votes, ce qui conférera une forte légitimité aux armoiries choisies par la population résidante de la future commune d'Erguël. Il remercie d'ores et déjà tous et toutes les participants et participantes.

| *copil fusion*

SOMMAIRE

On ferme!
A Péry, l'accès à toutes les places est supprimé 3

En attente de bonnes nouvelles
La nouvelle lanterne publique est installée 7

Un peu de poésie
Des élèves prennent la plume 10

Pour se faciliter la tâche
Une liste des commerces locaux établie 11

Réclame

Immobilier

À VENDRE
ROMONT

Chalet avec vue sur les Alpes

Dossier détaillé et gratuit sur demande à jfkuenzi@bluewin.ch

À LOUER
VILLERET

Appart. 2½ pièces

65 m², cuisine agencée avec lave-vaisselle, salle de bains avec douche.

Coin jardin.

Loyer 800 francs, charges comprises

032 941 24 70 ou 079 410 40 64

bechtel-imprimerie.ch

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Comment nous joindre ?

Téléphone 032 358 53 53
Téléphone national 0842 80 40 20
Fax 032 358 18 66
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

www.driving-school-richard.ch

Premiers secours	Cours de base 1	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	sam 08:00 – 12:00 **25 avril 2020**	lundi – jeudi 19h00-21h00
24 + 25 avril 2020	Cours de base 2 toutes les semaines à Bienne	**20 - 23 avril 2020**
15 + 16 mai 2020		**15 - 18 juin 2020**
12 + 13 juin 2020	**Cours de base 3** sam 13:30 – 17:30 **09 mai 2020**	

Jacques-David 12, 2610 St-Imier
Inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

Le Garage GI Import soutient le commerce d'Erguël et offre 300 fr. CIDE à chaque personne qui achète un véhicule d'occasion de son stock !

CIDE (commerce indépendant d'Erguël) – Action valable jusqu'à fin mai 2020

GI import
GL Import Saint-Imier
Rue Baptiste-Savoye 16 ▪ 032 843 00 00

bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch bechtel-imprimerie.ch

Notre société poursuit son développement sur son site de St-Imier avec pragmatisme et méthode. Forte d'une cinquantaine de collaborateurs, elle recherche un(e) :

auxiliaire de finition
à 100 %

Doté(e) d'une vision parfaite, vous possédez de très bonnes aptitudes pour le travail manuel précis et délicat. Rigoureux(se) et rapide, vous vous distinguez par un sens aigu du soin et de la propreté. Vous savez travailler en team.

Entrée : de suite ou à convenir.

Seules les postulations accompagnées des documents usuels seront prises en considération.

Dossier complet à envoyer à l'adresse suivante:
Juillerat Chervet SA | Ressources humaines
Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier | postulation@ijc.ch

JUILLERAT CHERVET
Editeur | Imprimeur | 2610 Saint-Imier
www.ijc.ch

Consciente de la satisfaction grandissante de notre média en terme d'information régionale, la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* recherche

un(e) correspondant(e) de presse

pour couvrir certaines manifestations ou séances d'informations régionales.

Vous êtes curieux(se) de savoir ce qui se passe dans la région et avez une bonne connaissance de cette dernière. Vous êtes mobile, disponible aussi bien en journée qu'en soirée et vous avez la plume facile par métier ou par passion.

Rejoignez notre équipe pour vivre une belle expérience dans le journalisme de proximité.

Nous attendons avec impatience votre lettre de motivation et curriculum vitæ à l'adresse de la rédaction.

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Feuille d'Avis du District de Courtelary
Bellevue 4 | 2608 Courtelary
032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch | www.bechtel-imprimerie.ch

SASDBV DOMALARME

En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.

Sécurité à partir de CHF 55.– par mois chez vous et également en déplacement.

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch

Parler pour se libérer

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue

Compte 30-14143-9

En vente
à l'imprimerie
BAUX À LOYER

Nous réalisons pour vous

- Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

- cartes de visite • cartes de naissance, de mariage • faire-part de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires• papillons, affiches • enveloppes, sachets • jeux de formules • brochures, livrets, blocs • calendriers

Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages • boîtes pliantes en carton
- publipostage (mailing), etc.

Impression numérique

- Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

imprimerie bechtel sa
Bellevue 4 | 2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary
032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS

Permis de construire

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire *avant* toute transformation, construction ou rénovation. De même, certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne les bâtiments protégés, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (service des monuments historiques, Tramelan).

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation.

L'administration communal se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. | *cm*

ORVIN

Société de tir de campagne

La société communique aux tireurs et tireuses que suite aux instructions fédérales, le stand de Jorat restera fermé jusqu'à fin mai. Tous les tirs sont annulés ou reportés à une autre date. Les informations nécessaires suivront. Le tir à l'Ane d'Orvin et le tir au Fromage de Nods sont reportés aux 3, 9 et 10 octobre. | *eb*

PLAGNE

Concert de la fanfare annulé

La situation dans laquelle nous nous trouvons nous contraint, comme les autres, à annuler notre concert annuel qui était prévu le samedi 18 avril. Nous sommes désolés, car nous avions préparé un joli programme divertissant.

Les musiciens de la fanfare Montagnarde de Plagne se réjouissent vous retrouver, chers membres soutiens et passifs, quand cela sera de nouveau possible. Nous vous souhaitons tout le meilleur d'ici là et, principalement, de prendre soin de votre santé. | *mya*

Bons de garde

Introduction du nouveau système

Nous informons les parents qui font garder leur(s) enfants(s) d'âge préscolaire dans une crèche ou chez une maman de jour qu'un nouveau système de soutien financier entrera en vigueur dès le mois d'août prochain. Cette subvention sera directement déduite de la facture de la crèche ou de la maman de jour. Seuls les parents présentant un besoin de bons de garde, déterminé en fonction du taux de l'activité professionnelle et de la situation financière, pourront en bénéficier. Les demandes seront traitées au cas par cas par l'administration des finances, représentée par le conseiller municipal en charge des finances et par l'administrateur.

Lors de sa séance du 23 mars dernier, le conseil municipal a accepté à l'unanimité l'introduction de ce nouveau système sans limiter le nombre de bons, pour autant que le budget initial ne soit pas dépassé. Un nouveau règlement sera présenté et devra être ratifié lors de la prochaine assemblée municipale.

Toutefois, le traitement des demandes pouvant prendre du temps, il est important que les parents qui souhaitent faire garder leur(s) enfant(s) et bénéficier de ces bons à partir de la rentrée prochaine s'annoncent dès à présent sur www.kibon.ch (un identifiant BE-Login est nécessaire). La demande est relativement simple à remplir et, comme pour vos déclarations d'impôts, vos données seront sauvegardées et pourront être modifiées et reconduites d'année en année.

Pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet, des formulaires d'inscription sur papier peuvent être demandés auprès de l'administration municipale.

L'administrateur des finances, Vincent Kern, se tient volontiers à votre disposition pour de plus amples renseignements. Des informations utiles seront également prochainement disponibles sur notre site internet www.orvin.ch. | *cm*

Essai d'extinction de l'éclairage public

Après un sondage mené auprès de la population du village concernant une réduction de l'éclairage public dans les rues du village, le conseil municipal a décidé de procéder à un essai d'extinction complet des luminaires pour suivre l'avis général recueilli lors du sondage. Cette action menée principalement pour la lutte contre la pollution lumineuse débutera concrètement le mardi soir 14 avril dans les quartiers de Longchamps et de la Marchande.

Toute la population du village est dès lors invitée à donner son avis par écrit sur cette expérience à l'adresse administration@orvin.ch. Le projet pilote durera jusqu'à fin juin, mais en tous cas jusqu'après la prochaine assemblée municipale. Le conseil municipal se réserve le droit de prolonger cette action en fonction de l'avis de la population. L'administration municipale se tient à votre disposition pour répondre à toute question. | *cm*

GYM DAMES PLAGNE

Petit déjeuner annulé

Au vu de la situation que nous vivons actuellement face à la pandémie du coronavirus, vous ne serez pas surpris de lire que notre traditionnel buffet petit déjeuner ne pourra pas avoir lieu le dimanche 3 mai. Nous le regrettons, car nous apprécions ces moments sympathiques en votre compagnie. Mais ce n'est que partie remise et nous nous réjouissons de vous retrouver, en pleine forme.

D'ici là, surtout, prenez bien soin de vous. | *mya*

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil
Agence de communication
Logo / Graphisme
Site internet
Campagne publicitaire
Création de stand
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

Que faire des seniors ?
Nous veillons à prendre soin des personnes âgées et à ne pas les mettre de côté. Aujourd'hui comme demain.
prosenectute.ch | IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3
PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Les places sont fermées, la vigilance est de mise

Toutes les places publiques sont fermées dans la commune, merci de respecter cette mesure d'urgence sanitaire

Pour respecter au mieux les directives fédérales de lutte contre la pandémie, le Conseil municipal a décidé de fermer immédiatement toutes les places publiques de la commune. Sont également interdits le skate parc, la place rouge et le site de grimpe du Paradis.

Ces restrictions visent à éviter des rassemblements de personnes particulièrement dangereux, d'autant plus tentants que les conditions météorologiques sont très agréables.

Merci, continuez ainsi!

Les autorités municipales remercient la population de l'exemplaire discipline dont elle fait preuve dans son immense majorité. Et elles invitent tout un chacun à fournir un gros effort, durant ces Fêtes pascales, en renonçant à toute fête de famille, rencontre ou autre sortie de groupe.

A l'intérieur comme à l'extérieur, l'Office fédéral de la santé publique et les Sept Sages prescrivent en effet de toujours limiter le nombre de personnes à cinq au maximum.

On ne saurait trop le rappeler: la distance de sécurité, entre deux personnes, doit être de deux mètres au moins. Cet espace permet d'éviter la contagion par la salive; non seulement en toussant et en éternuant, mais simplement en parlant, chacun expulse en effet quantité de minuscules gouttelettes de salive aujourd'hui très dangereuses.

A la maison

Par ailleurs, ainsi que les autorités supérieures et le monde médical unanimes le répètent quotidiennement, les personnes à risque (gens âgés de plus de 65 ans ou souffrant d'une maladie chronique, cancer, diabète, faiblesse immunitaire due à une maladie ou une thérapie, hypertension artérielle, maladie cardio-vasculaire, maladie chronique des voies respiratoires), ces personnes, donc, doivent impérativement demeurer à domicile.

Pour ces habitants, un groupe de soutien a été créé par la Municipalité, qui leur assure en particulier la livraison des denrées alimentaires et de première nécessité, ainsi que les transports indispensables.

L'effort en vaut la peine

Restez chez vous autant que possible, ne sortez que si c'est vraiment indispensable: le Conseil municipal se fait le relais des autorités supérieures, en soulignant que le confinement a prouvé son effet positif dans d'autres pays. Il en appelle à la solidarité de tous, celle qui permet de se protéger les uns les autres.

Et les élus de le souligner: cette solidarité doit nous motiver à supporter la lassitude et l'ennui généré par le confinement, elle doit nous aider à prendre patience, en nous réjouissant du moment où, la mesure ayant porté ses fruits, nous pourrons à nouveau profiter de nous rencontrer. Les jours ensoleillés et doux seront encore nombreux, après Pâques, et les occasions de fêter ne manqueront pas! | *cm*

Mise à ban

Dès le 1er avril, les champs et terrains sont mis à ban. Il est interdit d'y lâcher des animaux tels que les chiens, et d'y pénétrer à pied, au moyen de véhicule ou à cheval. Nous remercions la population pour le respect envers la propriété d'autrui. Tout contrevenant peut être puni selon la loi. | *cm*

Compost

Du compost est à disposition des citoyens de Péry-La Heutte dans une benne déposée sur la place BKW Energie SA, pour Péry, et à côté du Collège, pour La Heutte. Le compost est un engrais et non un terreau. | *cm*

DÉMENTI

Poisson d'avril !

Démenti concernant les articles de faits divers publiés par les élèves de 7-8 H de Corgémont. Articles concernés: *Corgémont, révolte chez les ados; Sonceboz: Il tente d'échanger un paquet de masques contre du vin; Afrique du Nord: Echappé aux crocs du crocodile; Genève: Accident dans un tunnel; Chute au concours régional d'équitation.*

L'expression écrite est une des activités les plus ardues dans l'enseignement du français à l'école. Cette tâche complexe nécessite la mobilisation de tout ce qui a été appris dans les autres domaines du français, à savoir la grammaire, l'orthographe, la conjugaison, mais aussi recourir à un vocabulaire varié.

Afin de rendre la tâche plus vivante et apporter du sens au projet d'écriture qui allait être traité, nous avons choisi d'écrire des faits divers qui seraient publiés dans la presse locale, comme poisson d'avril.

Dans la tête d'un journaliste

Les élèves des classes de 7H et de 8H de Corgémont se sont donc, en l'espace de quelques semaines, mis dans la peau d'un journaliste et ont inventé un fait divers.

Le projet a pu être maintenu malgré la fermeture des écoles. Nous tenons à féliciter nos élèves pour leur assiduité et leur imagination à créer des faits divers de toutes pièces, parfois en s'inspirant de la réalité médiatique actuelle.

Malgré la similitude des lieux ou parfois des personnages qui pourraient nous induire en erreur, tous les faits divers écrits par les élèves sont faux et factices.

Démenti

Nous tenons à remercier la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* d'avoir permis la publication de ces articles. Cependant, et afin de mettre fin aux commentaires que l'on a pu lire sur certains réseaux sociaux, nous tenons à publier un démenti pour bien expliquer le projet d'écriture.

| *les enseignants*

CORGÉMONT

Révolte chez les ados

Une bagarre s'est produite entre des adolescents et les forces de l'ordre. Cette dispute a fait plusieurs blessés et beaucoup de jeunes ont été mis en garde à vue.

Hier après-midi vers 16 h, malgré la décision du Conseil fédéral qui interdit tout rassemblement, une équipe de jeunes du village s'est retrouvée au terrain de football de Corgémont. La police a été appelée par une grand-maman du quartier qui allait faire ses courses. «Ils sont fous ces jeunes, moi je suis à risque de ce virus et les gosses s'enfichent. Ils ont parents ces gamins, non?» a la témoin.

Mais un jeune provocateur a dit: «Dans tes rêves!» à un policier. Ça a mis le feu aux poudres. Les agitateurs ont lancé des pierres et des bouts de bois. Les gendarmes ont encerclé la bande jusqu'à ce qu'elle se rende. «Nous on n'est pas à risque et si ces vieux ont peur, il faut qu'ils restent chez eux!» commente un des

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry du 14 avril au 18 avril: Yannick Salomon, Cure La Neuveille, 032 751 28 38, 079 352 38 12. Les funérailles ont lieu du mardi au samedi, la date et l'heure sont fixées par le célébrant.
Coronavirus: selon les directives fédérales du 20 mars, seules cinq personnes sont autorisées à se rassembler dans les lieux publics, conformément à la réglementation sur les distances. Le cimetière étant un lieu public, nous ne dépasserons pas la limite de 10 personnes définie par le diocèse. Huit membres de la famille, célébrant et entrepreneur de pompes funèbres.
Les présentes décisions peuvent évoluer ou se prolonger selon l'évolution de la situation.
Cloches: les cloches sonneront Jeudi saint à 20 h y compris la Chapelle de Péry-Reuchenette. Les cloches des églises sonneront ensuite tous les dimanches à 10 h jusqu'à nouvel avis.
Autres célébrations: se référer à l'Angelus.
Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER rue des Roses 6
case postale 207

En raison des mesures édictées par le Conseil fédéral, la paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier cesse toute activité paroissiale jusqu'à nouvel avis. Seuls les enterrements sont assurés dans la plus stricte intimité familiale.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

L'ensemble des messes et des activités de la paroisse sont gelées jusqu'à nouvel avis. L'équipe pastoral se tient à disposition si besoin au 077 460 91 48. Vous pouvez trouver des renseignements sur notre site internet.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

L'ensemble des messes et des activités sont suspendues jusqu'à nouvel avis, seules les funérailles sont assurées dans la stricte intimité familiale. Nous restons néanmoins à votre disposition pour un soutien d'ordre pratique (courses, transport chez le médecin, etc.), d'ordre spirituel, ou simplement pour échanger l'espace d'un moment:
– Haut-Vallon: équipe pastorale, 079 541 25 56; M.-M. Grossenbacher 079 403 95 73
– Bas-Vallon: N. Beureux, 079 208 68 63

RÉFORMÉES

AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Ecoute et Prière: vous pouvez bien sûr téléphoner à votre pasteur ou faire appel au service écoute et prière des paroisses réformées de l'Erguël, en téléphonant au 077 423 20 20 ou en écrivant un courriel à ecoute@referguel.ch. Infos sur www.referguel.ch/activites/accompagnements/ecoute-et-priere.
Café deuil/GAPE: en raison de la pandémie, les rencontres prévues café deuil dans le cadre du GAPE (groupe d'accompagnement des personnes endeuillées) sont annulées jusqu'à nouvel avis. Vous avez toutefois la possibilité de contacter le pasteur Richard Riesen pour un entretien par téléphone, whatsapp ou skype: 032 489 17 68/076 536 53 26.

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Le pasteur David Giauque sera absent, car il est mobilisé avec sa compagnie sanitaire. Il reste disponible de manière irrégulière par téléphone. Merci de contacter Christine Brechbühler au numéro 079 565 93 67 en cas d'urgence.
Site internet et chaîne Youtube: le site a un peu changé de visage. Il est régulièrement mis à jour avec des propositions de célébrations, des médiations, différents textes proposés par des collègues de toute la Suisse romande, et aussi de chez nous. Lara Kneubühler proposera chaque semaine une médiation filmée. Matteo Silvestrini nous concocte aussi quelques surprises pour le repas de l'Agneau pascal de jeudi saint et pour l'Aube de Pâques. Ne manquez pas de suivre la chaîne Referguel www.youtube.com/channel/UCVYsZpdM0OhQrreN4NHl2pQ?view_as=subscriber
Pâques – lumière d'espérance: c'est ainsi que les Eglises réformées de Suisse ont intitulé l'action nationale de solidarité et d'espérance. Celle-ci consiste à manifester notre présence par les sonneries des cloches de nos églises jeudi saint à 20 h et dimanche de Pâques à 10 h, allumer une bougie (lumière pascale, signe de la résurrection) samedi saint à 20 h, soutenir financièrement par une collecte deux projets de l'EPER pour de l'aide aux réfugiés en Syrie et à Lesbos. Toutes les infos sont disponibles ici: www.evref.ch/fr/paques-lumiere-desperance-action-nationale-soutien-desperance/
Cultes de Vendredi-Saint et de Pâques, TV: le culte de Pâques sera retransmis en Eurovision en direct de Martigny. Il devrait également y avoir un culte télévisé traduit en français pour Vendre-Saint. **Radio:** Vendredi saint, 10 h, *Espace 2* en direct de Rolle. Dimanche de Pâques, en direct de Martigny.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Coronavirus: en raison de la pandémie, toutes les activités de notre paroisse sont annulées ou reportées. Votre paroisse continue d'être présente pour vous par téléphone ou courriel. Vous trouverez encore d'autres renseignements dans le communiqué de notre collaboration avec le syndicat des paroisses d'Erguël. Le pasteur Werner Habegger sera présent de manière sporadique, mais reste joignable par téléphone au 079 668 76 94 si vous avez besoin de réconfort. Nous vous souhaitons force et persévérance dans ce moment compliqué et nous réjouissons de vous revoir rapidement.

Werner Habegger, pasteur,
032 489 18 09
werner_habegger@bluewin.ch

Philippe Hauri, président,
079 271 99 10
philippe.hauri@bluewin.ch

Annelise Stieger, secrétaire,
079 413 47 32
annelise@bluewin.ch

Services funèbres:
Permanence au 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Cultes et activités paroissiales sont interrompues pour un temps indéterminé (à l'exception des services funèbres). Mais nous communiquons via le téléphone et autres moyens (courriel, whatsap, site de notre Eglise, etc).
Le pasteur (que vous pouvez joindre au 079 414 03 60) et les personnes engagées de notre paroisse œuvrent de différentes manières pour que ces temps troublés se déroulent sans que les flammes de la foi, de l'espérance et de l'amour ne s'éteignent.
En signe de solidarité par la pensée et la prière avec les familles endeuillées, les personnes hospitalisées et les personnels soignants, vous êtes invités à allumer une bougie à vos fenêtres tous les soirs à partir de 20 h.
Sonneries des cloches de nos églises jeudi saint à 20 h et dimanche de Pâques à 10 h.
Radio: Vendredi saint, 10 h, *Espace 2* en direct de Rolle.
Le culte de Pâques sera retransmis en Eurovision en direct de Martigny.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81
ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL
PÉRY rue du Collège 12

Célébrations de Pâques: notre paroisse propose trois temps forts de spiritualité en famille le jeudi saint 9 avril, le vendredi saint 10 avril ainsi que le dimanche de Pâques 12 avril. Des méditations et célébrations faites par les trois ministres de la paroisse pourront être lues sur le site internet de la paroisse, onglet *Pâques en famille*, une version papier étant également disponible sur demande. Le vendredi saint, la RTS alémanique retransmettra un culte depuis le canton de Saint-Gall (avec la traduction) et le culte de Pâques sera retransmis par la RTS depuis Martigny.
De plus, les cloches des églises de Péry, Orvin et Vauffelin sonneront le jeudi saint 9 avril à 18 h, le vendredi saint 10 avril à 10 h et le dimanche de Pâques 12 avril à 10 h, invitant chacun et chacune à la prière et au recueillement.
Animations: les enfants peuvent continuer d'envoyer leurs dessins par email au pasteur Gilles Bourquin et ceux-ci seront publiés sur le site internet sous onglet *Coronavirus*.
Accompagnement des pasteurs: en ces temps où la vie sociale est fortement impactée, nos pasteurs se tiennent à votre disposition pour un temps de discussion ou un échange de messages, n'hésitez pas à les contacter: Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

032 485 11 85
(lu: 13 h-17 h 30, ve: 7 h 45-11 h 30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:
permanence au 079 724 80 08

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Voir communiqué sous paroisse La Ferrière ci-contre.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Cultes: nous vous recommandons, chaque dimanche, le culte radiodiffusé à 10 h sur *Espace 2*.
***Lumière de la Passion* et cloches pascales:** les Eglises invitent en signe d'espérance et de communion à allumer une bougie chaque jeudi à 20 h jusqu'à Jeudi saint, à la placer devant une fenêtre et à prier pour les malades du virus et leurs proches, pour le personnel médical et pour toutes les personnes touchées aujourd'hui par l'isolement social. Toutes les cloches des églises retentiront à 20 h Jeudi saint et à 10 h, le matin de Pâques. Elles nous appellent à être de cœur ensemble et à prendre soin les uns des autres.
Lumière de Pâques, en signe de la résurrection: même s'il n'est pas possible de se rassembler, des paroisses dans toute la Suisse allumeront à l'extérieur une lumière pascale le samedi de Pâques, 11 avril, à 20 h. Chacun est invité à allumer au même moment une bougie devant sa fenêtre. Ainsi se forme une communauté autour de la lumière qui symbolise la résurrection de Jésus-Christ.
Nous restons à votre service: nous tenons à rester à disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Nos pasteurs sont également joignables aux numéros indiqués ci-dessous. Nous souhaitons à tous courage et patience pour traverser ces temps difficiles.

Pasteure desservante:
Lara Kneubühler, 079 777 57 92,
lara.kneubuehler@gmx.de

Pasteur remplaçant:
Marco Pedroli, 076 588 98 85,
marco.pedroli@sunrise.ch

Permanence téléphonique
pour les services funèbres:
le pasteur de service peut être atteint
au numéro 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte et aînés: les cultes sont annulés au moins jusqu'au 30 avril et les rencontres des aînés sont suspendues jusqu'à nouvel avis.
Accompagnement du pasteur: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, etc., n'hésitez pas à contacter le pasteur Richard Riesen, par téléphone, whatsapp ou skype.

Téléphone de piquet de l'Erguël,
services funèbres: 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur (42 % dans la paroisse et 13 % dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël),
032 489 17 68, 076 536 53 26,
richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Cultes et activités: interrompus à l'exception des services funèbres. Les cultes de Vendredi-Saint et de Pâques sont à écouter à 10 h sur *Espace 2* en direct et en tout temps sur www.celebrer.ch; le culte de Pâques sera retransmis sur RTS Un en direct de l'église Saint-François à Lausanne. D'autres informations, textes, méditations, vidéos, etc. se trouvent sur le site internet des paroisses de l'Erguël www.referguel.ch.
Pâques – lumière d'espérance: les cloches de l'église sonneront jeudi saint à 20 h et dimanche de Pâques à 10 h en signe de solidarité et d'espérance. Chacun peut également allumer une bougie le soir à sa fenêtre. Et même si le culte de Pâques n'a pas lieu dans notre église, nous pouvons participer à la collecte de soutien à l'aide d'urgence de l'EPER en faveur des personnes démunies face à la pandémie: www.eper.ch.
A disposition: le pasteur Alain Wimmer est à la disposition de chacun pour un temps de discussion, une question, un échange de messages.

Alain Wimmer, pasteur, 079 240 63 16
(aussi SMS et whatsapp),
alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse: Beatrix Ogi,
079 725 15 41

Permanence des services funèbres:
0800 225 500

Site internet: www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN
TAVANNES
rue du Pasteur Frêne 12

Bis auf weiteres dürfen weder Gottesdienste noch Veranstaltungen stattfinden. Sie können jederzeit Pfarrer Meili oder die Sekretärin Frau Hoyer anrufen, ihre Nummer ist 032 489 17 04. Trotz allem Ungewissen und allen Sorgen wünschen wir Ihnen Frohe Ostern! Telefonieren, Skypen, SMS und Briefe schreiben verbindet uns untereinander.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Rappel: toutes les activités paroissiales, les célébrations œcuméniques (homes) et rencontres œcuméniques des aînés sont annulées. Le secrétariat restera fermé au public jusqu'à nouvel avis; pour toute question vous pouvez contacter la présidente de paroisse, E. Hiltbrand au 079 717 05 39.
A votre service: dans cette période d'incertitude et de doutes, le pasteur vous propose un accompagnement spirituel. En cas de besoin, n'hésitez pas à le contacter au 078 616 71 57.
Offices de la Semaine Sainte du 9 avril: la collecte de ces offices était attribuée au théâtre d'église *La Compagnie de la Marelle*, 1033 Cheseaux; si vous souhaitez soutenir cette action vous pouvez verser votre don sur leur compte (CCP 10-23393-5) avec la mention *Collecte du 9 avril 2020 – Tramelan*. Merci.
Culte du 10 avril (vendredi Saint): la collecte de ce culte était attribuée aux *Organisations œcuméniques internationales*, si vous souhaitez soutenir cette action vous pouvez verser votre don sur le compte des Eglises réformées Be-Ju-So, 3000 Berne (CCP 31-702745-4) avec la mention *Collecte du 10 avril 2020 – Tramelan*. Merci.
Culte du 12 avril (Pâques): la collecte de ce culte était attribuée à *Osez le Jour*, si vous souhaitez soutenir cette action vous pouvez verser votre don sur le compte du Conseil du Synode jurassien, 2603 Péry (IBAN CH67 0079 0016 2346 0142 8) avec la mention *Collecte du 12 avril 2020 – Tramelan*. Merci.
Pain du Partage: jusqu'au 12 avril, vente du Pain du Partage dans les boulangeries du village, 1 pain acheté = un demi-franc versé pour soutenir différents projets d'aide au développement dans les pays du Sud. Merci d'y penser!

Services funèbres:
permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Pour toute demande d'aide:
079 289 95 06,
matteo.silvestrini@referguel.ch

Pour proposer votre aide:
solidarite@villeret.ch

L'adresse courriel de la paroisse reste active pour toute demande habituelle:
villeret@referguel.ch

Notre site internet est mis à jour avec des liens et des méditations:
www.referguel.ch

Services funèbres et urgences:
0800 225 500

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST
CORGÉMONT sur le Crêt 3

Les cultes sont annulés jusqu'à nouvel avis. Merci pour votre compréhension.

ÉGLISE MOUVEMENT
ORVIN Le Crêt 2

Coronavirus: il n'y aura plus de rencontres, ni d'activités organisées dans nos locaux, jusqu'à nouvel avis.

www.eglisemvmnt.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER
Jacques-David 12

Toutes nos activités sont suspendues jusqu'à nouvel avis. Nous sommes cependant à votre disposition si vous avez besoin de partager, des questions, des soucis, etc. ou demande de prières. Chaque semaine, nous enverrons par e-mail aux personnes qui le désirent soit une pensée d'encouragement ou un culte «clef en main» pour le vivre à la maison seul ou en famille. Spéciale Pâques: sur notre site un parcours découverte de ce w-e si unique, Jésus est vivant! Personnes de contact, couple pastoral, Luc et Renate Normandin: 032 941 58 25.
L'église le Roc participe avec d'autres communautés de la ville au Service de Pâques Saint-Imier. Des bénévoles sont disponibles pour aller faire les commissions des gens à risque. Numéro de contact: 032 941 49 67.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA
SAINT-IMIER Fourchaux 36

Toutes les activités sont suspendues jusqu'à nouvel avis.
Le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.
Chaque matin une méditation du chemin de Pâques est mise en ligne sur www.la-bethania.ch/blog/

Bertrand Mathys, 032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER
rue Paul-Charmillot 72

Réunions suspendues jusqu'à nouvel avis. Joyeuses Pâques à chacun, regardons à l'essentiel, à Jésus mort pour nous et ressuscité!

David Weber, pasteur
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER
rue de Châtillon 18

Service religieux: jusqu'à nouvel avis, aucun service dans nos églises. Les services religieux peuvent être suivis par vidéo (IPTV): Vendredi saint, 10 avril à 9 h 30, http://skipa.tv/channels/geneva/
Nom d'utilisateur: daswort
Mot de passe: dreiineinz
Il est possible d'écouter les services religieux au 058 262 07 33 (dès 20 minutes avant le début). Ecouter le message, et composer le code d'accès: (disponible la veille au soir au 079 240 72 73).
Dimanche de Pâques: 12 avril à 10 h avec l'apôtre-patriarche Schneider, informations de connexion disponibles prochainement sur nak.org et/ou nac.today.
Changements éventuels et informations de dernière minute: stimier.nak.ch/nc/termine/

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Toutes les activités et cultes sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG
TRAMELAN

Toutes les activités sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

www.menno-sonnenberg.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN rue A. Gobat 9

En cette période de confinement, vous pouvez suivre nos activité et découvrir des vidéos et des textes sur notre site www.oratoiretramelan.ch

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Toutes activités suspendues jusqu'à nouvel avis.

NOTRE HISTOIRE en images avec
MEMOIRES D'ICI

Vauffelin, course aux œufs

A Vauffelin, l'animation était vive le jour du « Petit Pâques ». Le dimanche après Pâques, une course aux œufs était organisée par les jeunes du village. Deux sportifs s'y affrontaient. L'un courait jusqu'à Romont, accompagné de cavaliers, pendant que l'autre ramassait un à un les œufs soigneusement alignés sur la route et les jetait dans un van décoré. Le ramasseur avait le droit de casser 6 œufs ; si un septième tombait à côté du panier, il était aussitôt remplacé, ainsi que les suivants. Il y avait 118 œufs, dont un rouge ; le gagnant était celui qui arrivait en premier à prendre l'œuf rouge, qui devait rester le dernier sur la ligne. Il recevait la couronne de laurier destinée au vainqueur.

Le village entier assistait au spectacle qui se terminait, le soir, par une salade aux œufs partagée au restaurant. Précisons que les œufs, offerts par les habitants, étaient cuits avant d'être lancés !
Cette tradition, qui réunissait les habitants à la fin de l'hiver et leur donnait l'occasion d'être ensemble, s'est éteinte vers les années 1970. Tous les villages alentours la pratiquaient, chacun avec des règles légèrement différentes.

D'après le récit de Louis Voiblet, Vauffelin

Mention de provenance : Course aux œufs de Vauffelin, 1962 et 1964 (Photographe Louis Voiblet), et 1965, © *Mémoires d'Ici, Fonds Louis Voiblet*

Gemeinsam mit Verantwortung und Solidarität.

Cun uminaivlamain cun responsabladad e cun solidaritad.

WIR
NUS NOUS
NOI

Ensemble, responsables et solidaires.

Insieme, responsabili e solidali.

Ensemble contre le nouveau coronavirus.
Informations sur ofsp-coronavirus.ch

Art 316.601.f

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Une lanterne publique flambant neuve

La lanterne publique de Sombeval, qui était dans un état d'usure déplorable, a été remplacée au début du mois dernier par une entreprise spécialisée. Un montant de 6000 francs avait été inscrit au budget 2020 pour cet objet, mais il ne sera pas utilisé complètement. En effet, sur proposition du conseiller municipal en charge des travaux publics, Claude-Alain Wüthrich, le démontage de l'ancien tableau d'affichage a été confié aux services techniques municipaux. Aujourd'hui, la nouvelle lanterne de Sombeval est fonctionnelle, propre et résistante. On espère qu'elle pourra très bientôt abriter de nombreuses meilleures nouvelles que les recommandations liées au Covid-19... | *cm*

Travaux à l'école

Lorsqu'ils pourront retourner à l'école, les élèves du collège primaire apprécieront leur place remise à neuf, au nord du bâtiment, où ils s'ébattent durant les récréations notamment. Tout récemment, le service de conciergerie, à savoir Christophe Schwab et Marco Marchetto, ainsi que le cantonnier Yannick Bouquet, ont en effet travaillé ensemble à la réfection de murets mis à mal par les intempéries. Ce trio a mené sa tâche avec efficacité et grand soin. Les autorités municipales les en remercient chaleureusement. | *cm*

Bureau fermé dès ce soir

En raison des Fêtes pascales, le bureau de l'administration ne sera plus atteignable, par téléphone s'entend, dès aujourd'hui jeudi à 16h30 et jusqu'à mardi matin. Les employés de la commune s'associent au Conseil municipal pour souhaiter à la population de passer un très beau week-end pascal, en respectant bien sûr les mesures d'urgences sanitaires et donc en renonçant cette année aux rencontres de familles et autre regroupement. Merci à tous de faire le maximum pour limiter tant que se peut la propagation du Covid-19! | *cm*

Voirie : service réduit par le virus

En raison de l'incapacité de travail de son collègue, Yannick Bouquet doit actuellement assumer seul toutes les tâches inhérentes à la voirie communale. En plein accord avec les autorités municipales, il assure conséquemment un service réduit.

La priorité est ainsi donnée par Yannick Bouquet aux travaux de première nécessité, en particulier le ramassage des ordures (vidange des diverses poubelles communales), ainsi que les décomptes liés à la consommation d'eau. Le cas échéant, il procède bien évidemment aux mises en terre, au cimetière.

La population est donc par avance remerciée pour sa compréhension, notamment face à des tontes ou autres coupes qui ne sont pas forcément aussi parfaites qu'à l'habitude.

| *cm*

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Jeunes (et moins jeunes) Curgismondains, continuez sur cette voie !

Continuons à demeurer vigilants et donc le plus possible à domicile, même si les beautés printanières sont tentantes

La Municipalité tient à souligner ici que les jeunes habitants de Corgémont ne ressemblent en rien à la description qu'en faisait un *poisson d'avril* publié le 3 avril dernier dans ces colonnes. Elle précise qu'elle est parfaitement étrangère à ce texte et espère qu'il n'aura pas trop heurté les sensibilités.

Le Conseil municipal apprécie l'attitude des plus jeunes Curgismondains qui, tout au contraire du groupe (fictif) décrit, évitent de se rassembler en nombre et contribuent ainsi activement à protéger leurs concitoyens de tous âges. Il félicite chaleureusement les adolescents du village pour cette attitude responsable et solidaire. De même, les aînés de la localité respectent les recommandations fédérales, en demeurant chez eux et en faisant appel à de plus jeunes pour leurs commissions notamment.

A tous leurs administrés, les autorités adressent donc des remerciements pour leur comportement exemplaire, en les invitant à continuer sur cette voie.

Ne cédons pas!

Alors que les conditions météorologiques et les fêtes de Pâques pourraient nous tenter, conservons notre vigilance intacte cette fin de semaine et demeurons le plus possible à domicile, ainsi qu'en très petits comités. Rappelons que l'Office fédéral de la santé publique exhorte toute la population à ne pas se réunir et à conserver toujours une distance de deux mètres entre chaque individu.

Pour une fois, les Fêtes pascales seront privées de rencontres de famille et autres grandes tablées, mais ce n'est que partie remise! Pour peu que la Suisse entière fasse preuve de patience et suive au plus près les recommandations des spécialistes, nul doute que ses habitants pourront profiter ensuite de nombreuses autres belles journées ensemble.

A disposition

On rappellera que l'administration municipale (qui a contacté téléphoniquement tous les Curgismondains de plus de 75 ans) demeure à disposition pour toute question en lien avec la pandémie (032 488 10 30, admin@corgemont.ch), tandis qu'un groupe de bénévoles assure la livraison des denrées alimentaires et produits de première nécessité à tout habitant appartenant au groupe à risque.

Le Conseil municipal tient ici à remercier chaleureusement et publiquement les personnes en question, dont la liste et les numéros de téléphone sont rappelés ci-dessous. Leur engagement exemplaire est très apprécié et contribue activement au respect des mesures qui peuvent permettre de contrer la progression du virus. | *cm*

***Les bénévoles :** Caballero Marcos, 079 508 77 61 ; Caetano Leandro, 079 954 12 15, 079 808 79 08 ; Camilotto Tania, 078 738 06 76 ; Cuevas Maria Carmen, 079 311 96 77 ; Klopfenstein Fabrice, 076 330 16 13 ; Rocha Carla, 079 960 80 68 ; Tricot Johan, 076 501 12 04 ; Tschan Belinda, 078 679 09 42 ; F.S. Thurre, 079 839 68 91 ; Vernez Véronique, 032 489 14 85

Bons de garde : c'est parti !

A partir de ce mois d'avril, tous les parents de Corgémont peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2020/2021.

La Municipalité a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que tous les parents remplissant les conditions édictées par le Canton, quant à leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents :

- S'assurer d'avoir une place en crèche. La crèche choisie doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
- Créer son propre BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôt en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BE-Login.
- Demander un bon de garde à la municipalité de Corgémont.

Les étapes 1 et 3 se font en ligne via le portail kiBon (www.kibon.ch) du canton de Berne, qui est d'ores et déjà en fonction.

Pour de plus amples informations au sujet de ce système, vous pouvez vous rendre sur le portail Famille du canton de Berne (www.be.ch/famille).

En cas de questions, les personnes concernées peuvent contacter le secrétariat par téléphone au 032 488 10 30 ou par email à admin@corgemont.ch. | *cm*

Pâturages et forêts : véhicules malvenus

Les autorités municipales rappellent que la circulation motorisée est formellement interdite, dans le canton entier, sur tous les chemins de forêt. Les contrevenants sont malheureusement nombreux, dans ou sur des engins à deux ou quatre roues.

Seuls les promeneurs et les cyclistes respectueux sont autorisés à emprunter ces chemins forestiers.

Par ailleurs, il est tout aussi clairement prohibé de circuler sur les pâturages. Ces endroits ne sont pas davantage des places de stationnement. Ces derniers jours, de nombreux automobilistes se sont permis de parquer leurs voitures sur des places d'évitement, qui doivent impérativement demeurer libres pour permettre le croisement, voire carrément dans l'herbe. Cette manière de faire entrave le trafic dans le premier cas, et endommage la surface de pâture dans le second. Une nouvelle fois, la Municipalité rappelle que seul le bétail peut circuler sur les pâturages.

Si les abus constatés ne cessent pas, il sera fait appel à la Police cantonale, afin qu'elle effectue des contrôles et verbalise les contrevenants. | *cm*

Le TCS toujours à vos côtés

Pandémie de coronavirus : le point de la situation et restriction de voyages

Une aide réelle, à l'étranger y compris, grâce au livret ETI

Notre plate-forme médicale : votre santé nous tient à cœur

Un service de dépannage garanti pour le personnel médical

Pour tout renseignement :

Point de contact de la Section jurassienne du Touring Club Suisse

Céline Burkhalter
tél. 079 288 39 38 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30)
e-mail : celine.burkhalter@tcs.ch

Devenez membre du plus grand club suisse de la sécurité pour 16 francs !

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS

Merci de rester vigilants malgré le beau temps

La nature devient particulièrement attirante, par ces beaux jours, mais la plus grande prudence demeure de mise. Prendre l'air oui, mais pas en groupe!

Les autorités municipales renouvellent leur appel à la population, en la remerciant chaleureusement pour la discipline dont elle a fait preuve jusqu'ici durant cette période particulière d'urgence sanitaire.

La Municipalité exhorte chacun à résister à l'appel du beau temps, des premières chaleurs et des Fêtes pascales. Malgré ces facteurs conjugués, auxquels s'ajoute évidemment une certaine lassitude bien compréhensible face à l'isolement, il est important que tous les habitants continuent à respecter scrupuleusement les restrictions et recommandations édictées par les autorités supérieures.

On évitera en particulier d'organiser des réunions ou des fêtes, à domicile comme à l'extérieur. La distance entre personnes doit impérativement demeurer de deux mètres, et les regroupements limités à cinq personnes au maximum.

Tous ceux qui le peuvent, et en particulier toutes les personnes à risque, resteront à leur domicile même durant cette période très tentante.

Dehors aussi

Les mêmes règles doivent être appliquées sur l'espace public. On évitera donc de regrouper des enfants ou/et des adultes sur les places de jeu ou de sport, dans des jardins ou ailleurs.

Le Conseil municipal se réjouit de voir que Courtelary s'est mis en mode prudence et il attend de chacun que cette attitude se prolonge jusqu'au moment très attendu où l'urgence sanitaire sera enfin levée.

En demeurant chez soi le plus possible et en ne s'approchant jamais des autres, les habitants de notre commune font montre d'une belle solidarité, entre eux et entre toutes les générations. C'est humainement très réjouissant et le plaisir de la rencontre sera d'autant plus apprécié lorsqu'il sera à nouveau permis.

De l'aide

Rappelons également qu'a été mise sur pied à Courtelary une chaîne de solidarité locale, par des bénévoles offrant leur temps pour effectuer les commissions surtout, mais également des transports si besoin, ainsi que la livraison d'ouvrages commandés à la Bibliothèque municipale. Cette chaîne s'adresse en particulier aux aînés et autres personnes à risque élevé, qui l'atteindront en appelant le 032 944 16 01 en matinée des jours ouvrables, ou en écrivant à admin@courtelary.ch. | *cm*

Mise à ban

La municipalité de Courtelary rappelle que la mise à ban des champs et des cultures est entrée en vigueur. Depuis le 1er avril, il est formellement interdit de pénétrer dans les espaces verts, qu'ils soient cultivés ou non, que ce soit au moyen d'un véhicule, à cheval ou à pied.

Durant toute la belle saison, les zones herbeuses sont exclusivement réservées aux agriculteurs et à leurs bétails; les promeneurs et autres sportifs veilleront à ne pas quitter les chemins et autres sentiers pédestres officiels.

Les animaux ne peuvent pas être lâchés sur ces espaces; ni les chiens, ni les volailles ne sont autorisés à s'ébattre sur des surfaces agricoles réservées à la culture ou la pâture. Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées et éliminées comme il se doit, dans les poubelles ad hoc ou dans les ordures ménagères.

Les contrevenants à ces dispositions pourront être dénoncés et donc amendés.

Merci de votre compréhension et de votre respect dans ces zones qui nous permettent de nous alimenter. | *cm*

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS

Solidarité à Villeret

Rappel des règles du Conseil fédéral / Aide aux citoyennes et citoyens

Le Conseil fédéral par le biais de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande de manière claire aux personnes de plus de 65 ans, mais aussi celles à risque de respecter les points suivants: évitez les contacts directs avec les personnes qui n'habitent pas avec vous;

demandez à des amis ou à un voisin de faire vos courses et de les déposer devant votre porte.

Le Conseil municipal avec la Paroisse de Villeret ont mis sur pied un service d'aide pour toute personne le souhaitant et ont fait appel aux bénévoles. Or, force est de constater que jusqu'à présent, seules 2 personnes ont demandé de l'aide. En parallèle, près de 20 bénévoles sont inscrits et sont disposés à prêter main-forte à toute personne qui en a besoin et qui en fait la demande. Nous ne doutons pas que certains aînés ont fait appel à leur famille ou à leur voisinage proche, toutefois pour ceux qui n'ont pas de possibilité d'aide à proximité immédiate, le service de solidarité à Villeret est prêt!

Pour rappel, vous pouvez contacter le 079 289 95 06 (numéro de téléphone de notre pasteur) pour les services suivants:

- Effectuer et livrer à domicile les courses de 1re nécessité.
- Effectuer le transport de personnes devant impérativement se déplacer (chez le médecin, à l'hôpital, à la poste ou à la banque).
- Service d'écoute et de soutien moral téléphonique par le pasteur.

Il est fortement déconseillé, même si ce n'est pas formellement interdit comme c'est le cas pour le Tessin, l'Italie ou la France, d'aller faire ses courses. Les magasins d'alimentation sont des lieux à risque, malgré toutes les mesures d'hygiène prises. En allant faire vos courses, vous ne mettez pas seulement votre vie en danger, mais aussi celle des autres personnes à risque.

Il est en revanche conseillé d'aller se promener et de prendre l'air en évitant les contacts rapprochés et en respectant les distances de sécurité préconisées. Nous avons la chance d'avoir des forêts et des pâturages autour de notre village, autant en profiter.

A Villeret, votre santé et votre bien-être nous tiennent particulièrement à cœur et nous vous offrons la possibilité de les protéger avec l'appui d'un groupe de bénévoles qui se fera un plaisir de vous aider. Profitez de l'occasion de faire appel à ces personnes qui se sont mises spontanément à votre disposition. | *le conseil municipal et le conseil de paroisse de villeret*

VILLERET

Service de prêt exceptionnel

La bibliothèque propose à ses lecteurs un service de prêt exceptionnel *Coronavirus*. Dès le mardi de Pâques, il sera possible d'avoir des livres en prêt. Les commandes sont à passer par mail à l'adresse bibliotheque@villeret.ch.

Vous pouvez faire une commande avec des titres précis ou alors la bibliothécaire préparera un choix selon votre désir.

Les commandes doivent se faire jusqu'au mardi à 14 h et les cornets de livres sont à retirer dans le corridor de la bibliothèque entre 15 h et 17 h, ceci afin d'éviter tout contact. Le catalogue peut être consulté sur le site de Villeret dans la rubrique *Vivre à Villeret-Bibliothèque*. Merci de ne pas ramener des livres, les retours se feront après la pandémie. | *les bibliothécaires*

Déchets

Malgré la réouverture de la déchèterie, le Conseil municipal a décidé de continuer de prendre les cartons lors des ramassages hebdomadaires et ceci jusqu'à nouvel avis. | *cm*

Pâques

Le Conseil municipal souhaite de Joyeuses fêtes de Pâques à la population. Appliquez scrupuleusement les consignes de sécurité édictées par l'OFSP et restez en bonne santé! | *cm*

Qualité de l'eau

Voici les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 23 mars à la rue du Brue 5. Température mesurée in situ: 8.5°C; Escherichia coli / germe(s)/100 ml: 0; Entérocoques / germe(s)/100 ml: 0; Germes aérobies / germe(s)/ml: 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. Autres paramètres mesurés:

Paramètre		Résultat Unité
pH		7.29
Conductivité (20°C)		396 µS/cm
Turbidité 90		0.068 FNU
Absorption UV 254		0.005 cm-1
DOC		0.34 mg/l
Ammonium		0.006 mg/l
Alcalinité		21.8 °f
Dureté totale		22.4 °f
Minéralisation totale		364 mg/l
Calcium		83.5 mg/l
Magnésium		3.85 mg/l
Potassium		0.285 mg/l
Sodium		0.367 mg/l
Chlorure		1.08 mg/l
Nitrate		0.020 mg/l
Nitrite		5.20 mg/l
Phosphate	<	0.005 mg/l
Sulfate		3.24 mg/l

Projets d'antennes de téléphonie mobile

Le bureau municipal a reçu 2 demandes de permis de construire de la part de 2 opérateurs téléphoniques pour la construction de 2 antennes 5G. Ces demandes ont été transmises à l'autorité compétente pour l'octroi du permis de construire, soit la Préfecture du Jura bernois. Dès les publications parues dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, les dossiers seront à disposition au bureau communal. Les éventuelles oppositions pourront dès ce moment-là être adressées à la Préfecture. A relever que ces 2 antennes sont situées sur des terrains privés n'appartenant pas à la commune. | *cm*

Fonds du sport

Le Conseil municipal remercie vivement le Fonds du sport du canton de Berne via le Conseil du Jura bernois, pour le don de 2270 francs consenti à l'occasion de l'achat d'un trampoline et de deux buts d'unihockey pour la halle de gymnastique. | *cm*

PAE du ruisseau des Faverges

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a discuté et décidé de préaviser favorablement le dossier du plan d'aménagement des eaux (PAE) du ruisseau des Faverges. Ce dossier sera adressé à l'Office des ponts et chaussées ainsi qu'à l'inspecteur de la pêche. Après validation par ces derniers, avec ou sans modifications, le plan sera ensuite mis en dépôt public, dès que la situation sanitaire le permettra. | *cm*

Soutien aux entreprises

Le Conseil municipal s'est penché sur la situation des entreprises locales par rapport à la période particulièrement délicate que nous vivons. L'idée est de trouver des solutions pragmatiques, à traiter au cas par cas. Les indépendants qui rencontrent des problèmes peuvent s'adresser à l'exécutif dans le but de trouver, ensemble, le moyen d'apporter un soutien communal. | *cm*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

Aux 10 PM...

Vendredi 13 mars... On aurait voulu vous montrer des cohortes interminables devant les librairies. On aurait voulu vous montrer, dans nos commerces, les rayons dédiés à la littérature vidés, dévastés, pillés, dévorés! On aurait voulu… Nous n'avons pas pu.
Notre préférence s'est portée sur une autre sorte de papier.
Observant ce spectacle et armés de votre plume, vous vous êtes, vous aussi, rués sur du papier (du vrai, du papier qui libère). Soyez-en remerciés!
Hugo déclarait: « la poésie d'un peuple est l'élément de son progrès. » Puisse-t-il vous apercevoir!
L'école vous manque, chers 10 PM, mais sachez que vous manquez à l'école.

Pooky!

La quarantaine est ma migraine

Matin: me lève de bonne heure,
Mais toujours de la même humeur!
Fatiguée: manque de sommeil
Et face au soleil je bégaie!

Rester isolée me tourmente.
Contrainte de ne voir l'azur,
Cette atmosphère est oppressante.
Ce temps enfermé reste enflure.

Tout se remet donc en question
Ma vie? Une hallucination!
De l'ennui je fais abstraction.

Je suis la Reine de ma peine
Et mettre de côté ma haine
Puis mes pensées se déchaînent.

Anna

Patience

Assis sur un banc de pierre en mangeant son pain
Sec, ancien qui était fade comme la pierre
A regarder au loin d'où venait la lumière
Fixant un point dans l'azur vide du matin

En songeant au temps, ce temps qu'il ne perdrait point
Sans rien: « Penser, seule chose que je peux faire
Maintenant, je suis seul comme un loup solitaire »
Songea-t-il tout en rêvant de fuir loin, très loin

Comme un fauve solaire arpentant les forêts
Ou les montagnes, sous le soleil de minuit
Quand aurore et crépuscule se confondent, lui
Libre, sans se soucier de rien hormis de ses mets

Puis soudain, tout a disparu: et tout renaît
Autour de lui: les murs et les barreaux, mais lui
Il n'était pas de ces insolents qui s'enfuient
Ça n'aggrave que leurs cas, lui, il attendrait

Alexandre

Isolement

Il faut rester à la maison
Sinon des gens mourront!
Obligé de faire les corvées
Laver, manger, travailler,
Empêché de sortir!
Ma vie me fait réfléchir...
Etudier me fait souffrir!
Netflix à la maison,
Tout le monde tourne en rond.

Lent Lent Temps

Le Temps ne se presse pas,
Encore endormi
N'a-t-il donc pas compris?
Temps, si tu m'entends, dépêche-toi, je t'en supplie

Les étoiles nous appellent
Elles en ont assez d'être ignorées
Ne les entends-tu pas réclamer?
Temps, dépêche-toi, il me tarde de les observer!

Tu nous rends fous, Temps
Ennuyés
Moroses
Pétrifiés
Seuls

Il n'a aucune pitié
Sans compassion ni peur pour notre santé
Obstiné, il ne veut pas nous écouter
Les plaintes des Hommes ne le chagrinent guère
Entendre le doux son de nos souffrances criées
Même les pires, ceux qui commencent les guerres
Ensanglantées et rarement éphémères
N'oseraient apprécier une telle monstruosité
Tu m'effraies, Temps

Sam

Seule

Je me sens si seule…
Ce désert que je traverse,
Me donne soif de compagnie.
J'ai besoin d'une présence…
Je ne ressens que l'absence.

Dans ce néant sans vie,
La traversée sera longue
Temps libre ou ennui?
Assurément les deux!

Ce nouveau monde me voile la face,
Mes yeux deviennent océan
Aussi vaste que l'univers
Restons chez nous,
A l'abri des ouragans!

Cheyenne

Par la Fenêtre

Aujourd'hui, enfermée, par la fenêtre je vois…
Un rayon de soleil, caresse ma joue, m'anime.
Je me lève et m'avance, regarde, et je mime;
Mon train-train quotidien, qui passera avec foi.

Par un jour superbe, je reste en quarantaine.
L'épidémie me force, à regarder par la fenêtre.
A voir ce printemps qui ne fait que naître.
Je salue par cette faille, le malade qui peine.

Oui, je salue l'infirmière qui travaille.
Oui, enfermée, la solitude m'éprend.
Oui, seule, l'ennui me reprend.
Oui, l'envie de voltiger dans les champs m'assaille.

Mais je reste chez moi, ne propageons pas;
Cette pandémie qui décime.
Pour passer le temps, faisons en sorte que tout cela rime.
Et tout cela, passera pas à pas.

Rachel

Mel, ange liliale

A la jeune Mel, ange liliale
Avec le noir du peuplier.
A la jeune Mel, ange ciel
Avec le feu des merisiers.

Bonjour petite créature
Vois-tu comment je me comporte?
Toi qui as créé la nature
Pourquoi me fermes-tu la porte?

Cette nature vit sans moi
Alors que tu m'as enfermée
A travers vitre je la vois.

Attristée, je dois patienter
Et n'ai le droit de la toucher
Ni l'occasion de la goûter.

Norah

L'Extrême désir

C'est à l'aube que j'avouerai mes désirs pour lui.
Deux semaines, quatorze jours, trois cent trente-six heures.
Jamais de lambeaux gras m'ont autant réjoui.
Ce festin arrivera d'ici quelques heures.

Je suis loup attendant son mouton gambadant.
Seuls les prédateurs me seront reconnaissants.
Le cuisinier doit bien le préparer ce soir.
S'il le ratera, il n'aura guère de pourboire.

Depuis deux semaines sans en déguster un seul,
J'ai depuis oublié sa délicate odeur.
Parfait soit-il? Je le dirai à mes aïeuls.

Il est le moment de déguster le Kebab.
Jamais j'eus goûté ni mangé une telle œuvre.
Mauvais, le cuisinier se serait pris un jab.

Enfermée

Enfermée à l'intérieur
Comme si, à l'extérieur,
Nous attendait la peur

Protégeons les personnes âgées!
Protégeons les nouveau-nés!
Protégeons ceux que nous aimons!
Protégeons, sinon nous les perdrons!

Pensons aux personnes courageuses
Qui combattent cette épreuve malheureuse
Pensons aux personnes infectées
Nous ne devons point les abandonner.

Nous n'avons plus notre liberté
Mais nous avons notre sécurité
Ils protègent notre santé
Nous ne les remercierons jamais assez.

Jade

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Liste établie par la Municipalité des commerces locaux à disposition

De nombreux commerçants et restaurateurs se mobilisent pour servir au mieux la population en cette période de semi-confinement. La Municipalité de Saint-Imier a dressé une liste d'une trentaine de prestataires de services locaux.

La liste établie par la Municipalité reprend les informations remises ou affichées par les commerçants imériens

Cela va de l'épicerie ouverte tout à fait normalement aux établissements publics qui proposent des plats à l'emporter, en passant par les prestataires à disposition pour les cas d'urgence, par exemple les opticiens. La liste peut être consultée sur la page d'accueil du site internet de la commune: www.saint-imier.ch -> «COVID-19: infos utiles».

On y trouve les noms des commerces à disposition sous une forme ou une autre, leurs horaires d'ouverture le cas échéant, les services proposés et une adresse de contact. Cette liste peut évidemment être appelée à évoluer. Elle sera actualisée régulièrement. Pour toute information, merci de contacter la chancellerie municipale: 032 942 44 24 ou info@saint-imier.ch.

Le marché du vendredi avancé au jeudi cette semaine

En raison du Vendredi saint, le marché hebdomadaire a été avancé cette semaine au jeudi 9 avril. Il se tiendra sous forme éclatée dans le secteur de la Place du Marché et de la rue du Temple. Le maraîcher, le stand des saveurs locales et le fromager de La Chaux-d'Abel ont annoncé leur présence.

Rappelons ici que les mesures qui ont été mises en place depuis le début de la crise pour effectuer les courses des personnes qui doivent rester chez elles, plus particulièrement les aînés, restent plus que jamais opérationnelles. Il suffit d'appeler les paroisses catholique romaine (079 541 25 56 et 079 403 95 73) et réformée (032 941 37 58), le réseau d'entraide imérien Service Pâques (032 941 49 67) ou encore de faire appel au groupe d'entraide *Coronavirus (Covid19) Solidarité Saint-Imier* via sa page Facebook.

Bibliothèque régionale: des livres à télécharger

Durant cette période très particulière, la bibliothèque régionale vient elle aussi à la rencontre de ses lecteurs. En collaboration avec e-bibliomedia, elle offre la possibilité de télécharger des livres numériques directement sur l'ordinateur, la tablette, la liseuse ou même le téléphone. Les personnes intéressées peuvent demander à être inscrites sur cette plateforme par courriel à bibliotheque@saint-imier.ch. Toutes les nouvelles inscriptions sont offertes.

Le catalogue disponible sur la plateforme regroupe près de 6000 titres, ainsi qu'un choix de livres audio. Il peut être consulté à l'adresse suivante: www.ebibliomedia.ch. En cas de question ou de problème de téléchargement, il suffit de s'adresser à l'équipe des bibliothécaires par courriel.

Ces dernières ont par ailleurs sélectionné une foule de liens internet intéressants sur la page Facebook https://www.facebook.com/bibliotheque-regionaledesaintimier/. Enfin, jusqu'à épuisement des stocks à donner, un panier contenant des livres et autres documents est déposé devant la porte de la bibliothèque tous les jours de 9h à 11h, sauf en cas de pluie et le week-end. Pour éviter la circulation d'objets potentiellement vecteurs de la propagation du virus, il est demandé de ne rien déposer.

Sacs poubelle à déposer impérativement le matin à 7h

En raison du week-end prolongé de Pâques, les sacs poubelle ne seront pas ramassés le lundi 13 avril. Il y aura une seule tournée pour les quartiers nord et sud, soit le mardi 14 avril.

Crise du coronavirus oblige, l'organisation des équipes des Travaux publics sur le terrain a dû être revue. Le ramassage intervient désormais plus rapidement. Afin de ne pas être pris au dépourvu, les sacs officiels jaunes doivent être déposés sur la voie publique le matin à 7h.

Depuis vendredi dernier, la déchetterie est à nouveau ouverte selon l'horaire habituel: de 13h30 à 17h le vendredi (sauf Vendredi saint), de 8h à 11h45 le samedi et de 8h à 11h45 puis de 13h30 à 17h le mercredi. La déchetterie est accessible le samedi de Pâques. Chacun est prié de respecter à la lettre les recommandations découlant de l'état de situation extraordinaire décrété par le Conseil fédéral le 16 mars dernier. Il s'agit notamment de veiller au respect des distances entre les visiteurs, d'éviter tout attroupement et de renoncer à engager la discussion avec des tiers, notamment le personnel communal affecté au bon déroulement des opérations.

Concernant les déchets verts, les tournées ont repris leur rythme hebdomadaire depuis le jeudi 2 avril. Les dépouilles d'animaux, elles, sont à déposer aux anciens abattoirs du lundi au vendredi, de 13h45 à 14h15. TEXAID a par ailleurs communiqué que la collecte de vieux vêtements est toujours garantie. La vidange des conteneurs peut être assurée conformément aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Rondes de la police administrative intensifiées

Au risque de se répéter, le Conseil municipal en appelle encore une fois à la responsabilité individuelle de chacune et chacun. Malgré un week-end de Pâques qui s'annonce ensoleillé, la population est priée de rester à la maison.

Les rassemblements de plus de cinq personnes restent plus que jamais interdits dans l'espace public. Une distance mutuelle de deux mètres au moins doit être respectée entre chacun. Les deux agents de la police administrative effectuent des rondes régulières. Leur présence sur le terrain sera encore intensifiée ces prochains jours.

Plus que jamais, il s'agit de faire preuve d'un esprit solidaire et, surtout, de ne pas baisser la garde. | *cm*

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Elvis Martinez Rodriguez s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux étapes essentielles jalonnent sa demande de naturalisation. Le 14 mai 2019, le Conseil municipal de Saint-Imier lui a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition. Le 24 mars dernier, la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de le compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ce nouveau concitoyen. | *cm*

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Cultes, célébrations, recueillement

Y'a Pâques le virus, la brochure inédite des paroisses réformées de l'Erguël pour cheminer jusqu'à Pâques.

Culte de Vendredi-Saint à 10h sur Espace2. Culte de Pâques à 10h sur Espace2 et RTS2.

Célébration hebdomadaire par Lara Kneubühler et Méditation domestique par Laure Devaux Allisson à visionner sur www.referguel.ch

Lumière d'espérance

Pour n'oublier personne, pour témoigner de notre communion avec chacun et pour mettre un peu de lumière dans la nuit, les paroisses de l'Erguël vous invitent à allumer chaque soir une bougie sur le bord de votre fenêtre.

Cloches de Pâques

Toutes les cloches des églises retentiront à 20h Jeudi saint et à 10h, le matin de Pâques. Elles nous appellent à être de cœur ensemble et à prendre soin les uns des autres.

Aide de Pâques, par amour du prochain

La situation dramatique des réfugiés ne doit pas tomber dans l'oubli, même en période de crise provoquée par le coronavirus. L'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) invite à soutenir deux projets par une collecte pascale, l'un en Syrie et l'autre sur l'île grecque de Lesbos. Ces projets permettront à quelque 20000 personnes de recevoir des produits d'hygiène et aux enfants de continuer à être scolarisés et à recevoir un repas journalier.

Quel que soit le temps, quel que soit l'espace

Les paroisses réformées de l'Erguël vous encouragent à prendre soin de vous et des autres en restant à la maison. Elles vous souhaitent de trouver force, patience, joie et confiance en l'avenir. Que vos fêtes soient belles! | *lda*

Coordonnées bancaires pour le versement des dons

IBAN: CH40 0079 0016 5902 3311 1 // SWIFT: KBBECH22XXX
Banque: Banque cantonale bernoise BEKB, Bundesplatz 8, 3001 Berne
En faveur de: Eglise évangélique réformée de Suisse EERS, Collecte de Pâques 2020-aide d'urgence, Sulgenauweg 26, case postale, 3001 Berne

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES

Le temps suspendu

Longtemps j'ai cherché les gens dans leur maison, dans leur jardin. Le jour, en marchant, la nuit observant les lumières.

Longtemps j'ai vu de jolies maisons verdoyantes, harmonie entre la pierre et le végétal, entre les arbres plantés là et l'ouverture des portes sur le jardin.

Longtemps je me suis dit que de si beaux lieux méritaient d'être vivants! Je rêvais de tables déplacées dans un jardin pour se retrouver et manger.

Sortir les chaises, sortir le vin et le repas, le sirop pour les enfants et chanter ensemble le soir devant la lune.

A la place, dans ces jardins, je vois le mobilier gris en faux rotin où personne ne s'assied.

Mais le temps suspendu apparaît. La maison devient hospitalière, un refuge, un foyer. Elle s'anime soudain parce que la vie y grouille: enfants, adolescents, adultes, chien, chat, poissons. Elle est habitée à chaque étage. Dans chaque pièce quelqu'un y travaille, y rêve, regarde par la fenêtre. Casaniers nous n'étions pas, casaniers nous sommes devenus.

Le temps est suspendu

Tout était vitesse, sortir, entrer. Amener celui-là là, celle-ci ici. Entrer, sortir, revenir tard, se lever tôt, prendre des véhicules, des trains, laisser la maison vide et silencieuse. Laisser les plantes vertes, le mobilier, la vaisselle et le jardin. La primevère fleurit, les pensées éclosent, la clématite exhale, la végétation pousse. Le dimanche, l'enfant sort dans le jardin, le mobilier en faux rotin gris accueille quelques oisifs et l'apéro se prend dehors. Un œil aperçoit le merle, les fleurs, et une voix dit: votre jardin est beau au printemps! La vie passe vite, printemps, été, automne, hiver.

Nos horaires sont pétris de rituels. De ceux du travail, des loisirs, des obligations que nous portons. Ce temps là, pour l'instant, est arrêté. Suspendu dans un point d'interrogation, dans l'air de cet espace chargé de particules et d'incertitudes de toutes sortes, parfum de finitude et d'angoisses perceptibles. La chaleur du foyer est une récompense. Dans cette proximité constante, les liens que nous avons tissés avec nos proches se vérifient et se testent sans échappatoire pour aucuns de nous!

Aussi longtemps qu'il existe, coconnez-vous, lovez-vous dans votre petit ou vaste lieu de vie. Plein comme un œuf ou vide à souhait, c'est votre tanière, votre refuge, votre grotte. Il est façonné par vos images, décoré des objets que vous aimez, il parle de vous, petits, grands. C'est votre bateau dans la tempête qui fait rage! Naviguez.

| *paula oppliger mahfouf, catéchète professionnelle*

Y a Pâques l'virus!

Des fêtes de Pâques particulières
Chacun chez soi dans sa chaumière
Les gens pourront chercher les œufs
Mais ils devront rester chez eux!
Pâques n'est pas qu'oeufs en chocolat
Pas qu'un simple jour dans l'agenda
C'est une fête, une «Assurance Vie»
Qu'il viendra du beau après le gris
Pâques est une journée de Joie
Jésus a quitté la Croix
Il n'est plus sur la Croix,
Il n'est plus là, où on l'croit!
Son tombeau est ouvert
Il était pourtant mort hier!!
Un triste sort était pour lui
La mort vaincue! Rien n'est fini!
Vendredi Saint, samedi chagrin
Dimanche matin, la joie revient
Tout ça pour vous dire:
Qu'on va s'en sortir!
S'en sortir... oui...
Oui, mais sans sortir!!
Les beaux temps reviendront, c'est sûr
Même si pour l'instant, c'est dur!
De cette crise, nous sortirons
Ensemble, nous y arriverons
Où sont nos responsabilités?
Quelles sont nos priorités?
Espérons que seront gardés
Les bons points découlés:
Toute la solidarité
L'attention à nos aînés
Le soutien aux commerces locaux
Pour qu'ils ne coulent pas sous l'eau
Les achats vers les producteurs
Pour leurs heures et leur labeur
Et tous ces moments en famille
Et toutes ces news des amis
Que cette Semaine Sainte
Atténue vos craintes!
Puissiez-vous garder le moral
En cette période pascale!
Car si en chœur, on se soutient
N'ayez pas peur: TOUT IRA BIEN!

Aurore Oppliger/La Ferrière

COURRIER DE LECTEUR

Quatre Bornes: un modèle de contribution unique pour les riverains

Nous ne cherchons pas à nous enrichir sur le dos de nos voisins! En cette période où des voix peignent le diable sur la muraille concernant notre projet de parc éolien des 4 Bornes, nous autres initiateurs et agriculteurs de la Montagne nous élevons fermement contre cette accusation qui nous a été lancée publiquement.

Pour preuve: afin de faire participer nos voisins aux rentrées financières induites, nous affecterons la moitié exactement de nos dividendes (versés par la future SA exploitante créée dès l'obtention des autorisations de construire et dont nous posséderons 20% des actions) à un fonds spécial; celui-ci sera partagé entre nos voisins qui ne se seront pas opposés à notre projet.

On parle ici d'un montant total d'environ 170000 francs par an.

Concrètement, les immeubles situés jusqu'à un kilomètre d'une éolienne, s'ils sont habités à l'année, donneront droit à participation selon un modèle unique en Suisse: leurs propriétaires toucheront un montant annuel calculé en fonction de la distance entre leur bien et l'éolienne située à moins d'un kilomètre; si plusieurs machines se dressent dans ce périmètre, les participations calculées pour chacune s'additionneront.

Les recettes de ce parc seront réellement partagées, car rappelons-le, les deux communes sites, Sonvilier et Val-de-Ruz, toucheront annuellement 250000 francs au total (au prorata du nombre d'éoliennes sur leur territoire, donc 167000/an pour Sonvilier), durant les 25 ans de vie du parc.

A nous par ailleurs, les 23 agriculteurs membres de la Sàrl, les retombées financières de ce parc apporteront une aide dans la nécessaire diversification de nos activités.

| *au nom des agriculteurs initiateurs: jean-michel christen, le pâquier*

Vos commerces locaux d'Erguël *de Renan à Courtelary*

Case postale 33 | 2610 Saint-Imier | contact@le-cide.ch | www.le-cide.ch

Renan

- A l'épicerie
- Hair'Guël Coiffure

Sonvilier

- Boulangerie-Pâtisserie Henry
- Jardinerie du Vallon
- Scierie SYB
- Zapa Peinture Sàrl
- ZEP Chauffage et sanitaire

Mont-Crosin

- Chalet Mont-Crosin

Saint-Imier

- Annelise Coiffure
- Arc-en-Ciel "Elle et lui"
- Astria Informatique Sàrl
- Atelier du Corps
- Au p'tit Caf
- Boulangerie-Alimentation Chez Jean-Pierre
- Boulangerie-Pâtisserie Henry
- Brasserie de la Place
- Buri Gestion Sàrl
- Cart-électronique
- Cattin Contrôle Elec
- CDM
- Chiesa
- Coco Coiffure
- Croisitour Voyages
- Diatel
- Domitec Hug
- Droguerie du Vallon
- Evro photocopies SA
- FCM Sàrl
- Fiduciaire Houriet
- Fitness Energy
- Fleurs La Clairière
- Fromages Spielhofer SA
- Funiculaire Saint-Imier - Mont-Soleil SA
- Gilomen Carrelage
- Gilomen fiscalité et conseils SA
- GL Import
- Grünig-Giachetto
- id3a Sàrl
- JFK Nettoyage
- Jobin Optique
- La Torsade Sàrl
- La Vinoterie Sàrl- Laiterie Demont
- Le Pub 2610 Sàrl
- LumiMénagers Sàrl
- Nikles Toiture SA
- Oppliger-bois Sàrl
- Optic 2000
- Pharmacie Pilloud SA
- PharmaciePlus du Vallon
- Qwell by VALSER
- Restaurant La Reine Berthe
- Rêve d'enfant Sàrl
- Rochat Intérieur
- SenShâ Cosmetics Sàrl
- TLM-ATIK Services Sàrl
- Tof Sports
- Traiteur et boucherie Pellet
- Velo Nell'o

COMMERCES INDÉPENDANTS D'ERGUËL

Case postale 33
2610 Saint-Imier

Cagnotte en faveur des membres du CIDE

Mesdames, Messieurs, chers habitants,

Comme vous le savez certainement, la Suisse est en train de vivre une situation historique. Le Covid-19, ou coronavirus, s'étend et fait des dégâts à différentes échelles.

Les commerces ont dû fermer subitement à la suite des mesures prises par notre Conseil fédéral. Nous sommes en accord avec ces mesures qui se justifient. Nous ne souhaitons en aucun cas être des vecteurs de contamination et souhaitons encore moins voir nos familles, proches, amis, connaissances, ainsi que notre fidèle clientèle se retrouver dans une situation plus qu'inconfortable.

Cependant, les charges, les frais fixes, les stocks d'aliments pour les restaurants sont là. Certains commerces auront peine à survivre à cette crise sanitaire d'ampleur internationale.

Nous souhaitons à tout prix retrouver le soleil une fois l'orage passé : pouvoir se balader, contempler des vitrines, faire ses achats à proximité, éviter une ville-dortoir.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous solliciter pour un soutien financier pour les Commerces Indépendants d'Erguël, même un petit montant est un plus durant cette période compliquée.

En attendant, nous vous remercions de soutenir les commerces locaux qui proposent des services à domicile ou à distance.

Vous pouvez faire un don a la Clientis No IBAN : CH79 0624 0252 7251 6455 0

C'est avec beaucoup de gratitude que nous vous en remercions.

Le Comité du CIDE

Plus de détails sur le site www.le-cide.ch

Dons aussi possibles sur: www.leetchi.com/c/soutien-aux-commercants-du-cide

Villeret

- Boulangerie-Alimentation Chez Jean-Pierre
- Erguël voyages
- Garage Gerster SA
- Le Fumet
- Ortho Schlup Sàrl
- PLN Sound Sàrl

Cormoret

- Boucherie-Charcuterie Schwab
- Menuiserie David Schwab
- SysConcept Sàrl

Courtelary

- Boulangerie-Alimentation Chez Jean-Pierre
- Chocolaterie & Biscuiterie Christophe Sàrl
- Co-Dec Sàrl IT
- Imprimerie Bechtel SA
- Madeleine Traiteur
- Terre Sauvage

La liste des membres est aussi disponible sur le site www.le-cide.ch

NÉCROLOGIE

Parcours de vie de Bernard Grünig

Le 11 mai 1930, Bernard naquit à La Corbaz dans le canton de Fribourg, là où ses parents exploitaient la fromagerie villageoise. C'est aussi dans ce village qu'il débuta l'école obligatoire avant de la poursuivre une année durant à Gampach en allemand.

Il est le troisième d'une fratrie de trois enfants (deux garçons et une fille). En 1939, les parents déménagent dans le canton de Vaud où ils reprennent la renommée fromagerie de Pomy. Il poursuit alors sa scolarité obligatoire dans sa nouvelle région d'accueil. A la suite de celle-ci, il quitte la maison pour effectuer un apprentissage de fromager, tout d'abord à Champvent, puis à Villars-Burquin. Il est très reconnaissant à ses parents de l'avoir laissé trouver son chemin professionnel. Après son école de recrue suivie d'engagements pratiques en fromagerie, il parfait ses connaissances en technologie laitière à l'Ecole de Fromagerie de Moudon. Plus tard, il obtient la maîtrise fédérale laitière.

Ce nouveau bagage en poche, il rencontre sa chère et tendre Henriette qu'il épouse le 15 avril 1954 en l'église de Champagne.

Chez Bernard, l'esprit entrepreneurial est inné. C'est pourquoi les époux s'installent à La Chaux-de-Fonds en 1954 pour exploiter à leur compte une laiterie durant deux ans.

En 1957, la Laiterie centrale de Saint-Imier est à reprendre; ils y voient une nouvelle possibilité pour se développer, un nouveau défi à relever. Le couple acquiert l'immeuble à la rue Dr Schwab 17. La laiterie est adaptée à la réception du lait, à la production de yogourts et autres spécialités. Le commerce de détail prend de l'importance.

S'ensuit un changement conjoncturel à Saint-Imier, on y construit une centrale laitière qui devient par la suite la Fromagerie Milval. Bernard Grünig en devient le directeur en 1964 déjà; il le sera jusqu'à sa retraite en 1993.

Tous ceux qui l'ont côtoyé se souviendront de sa civilité et de sa détermination d'homme engagé. La politique l'intéresse et en 1960 déjà, il siège au Conseil général de Saint-Imier avant de prendre une place au Conseil municipal. Il sera aussi vice-maire, puis assumera la fonction de vice-préfet de l'ancien district de Courtelary durant les années quatre-vingt. La retraite lui offre l'opportunité de se présenter aux élections du Grand Conseil bernois. Bernard est élu député en 1994 et siègera à Berne jusqu'en 2002. La Commission des finances cantonales dont il fit partie l'a beaucoup passionné. Plus heureux dans le travail de l'ombre que sur le devant de la scène, il s'investit dans différents comités, corporations et associations tout au long des années.

Quand sa carrière politique prend fin, il continue de se dévouer pour différentes associations et amicales et plus particulièrement Pro Saint-Imier et Le Griffon. Il apprécie énormément le contact social. Son entregent est reconnu à sa juste valeur. Bernard est très fidèle à ses amitiés et reconnaissant envers ses amis.

Avec Henriette sa très chère épouse, Bernard a partagé soixante ans de vie commune. Le couple n'a malheureusement pas le privilège d'avoir des enfants, mais il vit d'innombrables moments très agréables empreints de respect, de soutien réciproque et d'amour. Inopinément Henriette a été victime d'un AVC en automne 2013 et son parcours terrestre s'est achevé ce 29 juin 2014. Au moment de cette dernière douloureuse séparation, les époux se sont donné rendez-vous dans l'au-delà et se sont quittés en se disant ce n'est qu'un au revoir! Ils s'aimaient et ça se voyait.

Bernard aura su tisser des liens d'amitié, il aura soutenu les plus faibles, il n'aura pas recherché les honneurs, mais bien plus la courtoisie, le respect vis-à-vis de son prochain. Son engagement permanent dans la vie professionnelle, publique et privée découlait de son écoute attentive des autres et de leurs besoins et de son désir de trouver des solutions adéquates.

Fin 2017, après un séjour à l'Hôpital de Saint-Imier, il n'a plus été en mesure de rejoindre son domicile à la rue Dr Schwab 17. Avec courage et beaucoup de bonne volonté, il accepta de s'installer à La Roseraie le 22 février 2018. Là encore il fut apprécié aussi bien par ses amis les pensionnaires que par le personnel soignant. Lors des rencontres avec certains de ses visiteurs, il aimait joindre les mains et souhaitait faire la prière du Notre Père avec eux, car sa foi avait pris une nouvelle dimension. Il y a quelque temps, il déclarait même qu'il ne s'était jamais senti si près du bon Dieu; et d'ajouter: «cela ne doit pas être facile pour les personnes qui ne sont pas prêtes à mourir!»

Oui, il est bien difficile de parler avec justesse d'une vie aussi bien remplie. Vous, sa famille et filleuls, avez certainement bien d'autres souvenirs. Avec le départ de Bernard, vous perdez un oncle, un parrain, un parent remarquable.

Quant à nous, membres de l'amicale dont il faisait partie et que nous avions appelée tout simplement l'amicale des jeunes de notre âge, nous te disons au revoir Bernard, nous t'aimions!

De Bernard, il reste une empreinte indélébile qui va perdurer. Qu'elle reste gravée à jamais dans nos cœurs!

| *propos recueillis par werner tramaux*

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Coronavirus: mesures en place

Groupe de bénévoles pour aider les personnes vulnérables

Un groupe de bénévoles s'est constitué il y a maintenant plus de 3 semaines pour venir en aide aux personnes vulnérables. Il est disponible pour l'évacuation des déchets ménagers et pour subvenir à d'autres besoins éventuels. La commune réceptionne les demandes tous les matins, de 10 h à 12 h, au 032 941 11 20.

Il est désormais possible de faire appel au service de bénévoles pour un moment d'échange téléphonique, il suffit pour cela d'appeler la Commune et un bénévole rappellera la personne dans la journée ou les jours qui suivent. Le pasteur, Alain Wimmer, se tient également à disposition au 079 240 63 16.

Toutes les personnes souhaitant allier leurs forces au groupe de bénévoles, peuvent contacter Isabelle Rochat au 079 542 00 32.

Services de livraison spéciaux

Grâce aux nombreux bénévoles ainsi qu'à la belle collaboration avec l'épicerie chez Peppe et la boulangerie Zoni à Sonvilier, des services spéciaux ont été mis en place pour faire face à la situation sanitaire actuelle. Il est désormais possible pour les personnes de plus de 65 ans ou de santé fragile de faire appel à ces services pour se faire livrer ses courses ou son pain.

Une collaboration plus étroite a également été mise en place avec la fromagerie Zimmermann de la Chaux-d'Abel et la famille Rotzler de La Combe-d'Humbert, dorénavant un achalandage plus complet des produits proposés par ces deux commerces est en place à l'épicerie du village.

La boulangerie et l'épicerie restent cependant ouvertes aux horaires habituels. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées et informations importantes.

- Boulangerie Zoni
  032 941 11 70
- Epicerie chez Peppe
  032 941 52 02
  Livre les lundis, jeudis et vendredis matin

Bibliothèque

La bibliothèque est fermée au public, mais, grâce à l'aide de la commune et des bénévoles, il est désormais possible d'avoir recours à un service de prêt à domicile pour tous les abonnés.

C'est très simple, il suffit de joindre Corinne Oppliger (bibliothécaire) au 079 682 50 48 ou par mail à bibliotheque@sonvilier.ch les lundis et jeudis de 10 h à 12 h. Corinne et Nadia feront de leur mieux pour préparer une sélection de livres selon vos goûts. Un bénévole se chargera d'apporter les livres chez vous.

A noter que les livres n'ont pas été manipulés depuis la fermeture de la bibliothèque et que les bibliothécaires prendront toutes les mesures d'hygiène possibles en les manipulant. Néanmoins, il serait préférable de désinfecter la couverture des livres ou de les laisser poser quelques heures avant de les déguster.

Les livres commandés pourront être échangés au moment d'une nouvelle livraison de livres ou dès la réouverture de la bibliothèque.

Ramassage des ordures

En raison du coronavirus, les tournées de ramassage des ordures ménagères se feront un peu différemment qu'à l'accoutumée.

Selon le mémo-déchets, les poubelles doivent être sorties dès 7 h le jour du ramassage et nous prions chaque citoyen de bien vouloir respecter scrupuleusement cette règle.

Une réorganisation du temps de travail a été effectuée au sein des services communaux et le camion procédera à l'entier de la tournée entre 7 h 30 et 10 h. Les personnes déposant un ou des sacs-poubelle après le passage du camion sont priées de les conserver chez eux jusqu'à la prochaine tournée. La voirie n'effectuera aucun ramassage après coup.

Déchetterie de Saint-Imier

Après une fermeture qui aura duré près de deux semaines, la déchetterie des Noyes, à Saint-Imier, a rouvert ses portes le vendredi 3 avril, selon l'horaire habituel.

Période des déménagements oblige, de nombreux ménages ont entassé cartons, vieux meubles et autres débris inutilisables. En concertation avec les Travaux publics et l'équipe pandémie de la Municipalité, le Conseil municipal de Saint-Imier a par conséquent donné son feu vert à la réouverture de la déchetterie.

Depuis le vendredi 3 avril, celle-ci est à nouveau à disposition de la population selon l'horaire habituel: de 13 h 30 à 17 h le vendredi, de 8 h à 11 h 45 le samedi et de 8 h à 11 h 45 puis de 13 h 30 à 17 h le mercredi. La déchetterie sera aussi ouverte le samedi de Pâques. Chacun est prié de respecter à la lettre les recommandations découlant de l'état de situation extraordinaire décrété par le Conseil fédéral le 16 mars dernier. Il s'agit notamment de veiller au respect des distances entre les visiteurs, d'éviter tout attroupement et de renoncer à engager la discussion avec des tiers, notamment le personnel communal affecté au bon déroulement des opérations.

Conclusion

Le Conseil municipal tient à remercier ses citoyens pour leur compréhension et leur collaboration pendant cette période extraordinaire et à leur souhaiter, tout de même, de joyeuses fêtes de Pâques. | *cm*

PRO SAINT-IMIER

Profonde tristesse

Notre ami et membre d'honneur Bernard Grünig a rejoint le monde des étoiles.

Cher Bernard, puisse ton rayonnement éclairer à jamais nos sentiers pédestres.

Repose en paix cher Bernard, toi qui fus une pierre angulaire de notre association en assumant d'importantes fonctions durant de nombreuses années au sein de notre comité.

Nous t'en sommes grandement reconnaissants et adressons nos meilleures pensées à tous les êtres chers à ton cœur.

Merci Bernard pour ton admirable générosité. | *pro saint-imier*

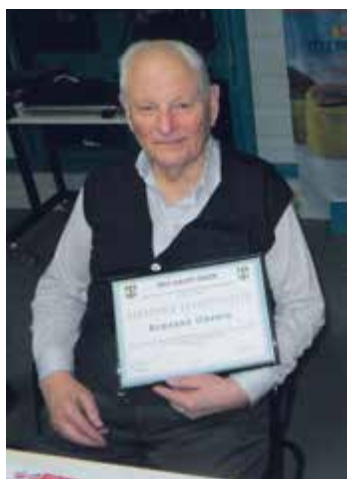

LA ROSERAIE

Concert de Japy Mélodies

Merci Jean-Pierre, un air de fête a régné mardi après-midi 7 avril dans les jardins de La Roseraie.

Tout est mis en place pour égayer le quotidien et divertir nos aînés privés de visites. C'est donc en chantant qu'ils ont pu profiter des premières journées printanières, grâce à la générosité de Japy Mélodies qui a offert un moment de plaisir en plein air à nos résidents et au personnel.

Tout cela, bien entendu, en respectant les distances sociales. Une initiative de Japy que nous devons saluer et remercier. | *cs*

AVIS MORTUAIRE

Je lève les yeux vers les montagnes,
D'où me viendra le secours,
Le secours me vient du Seigneur,
Qui a fait le ciel et la terre.
Psaume 121-1

C'est avec tristesse que nous faisons part du décès de notre chère maman, belle-maman, grand-maman, arrière grand-maman, sœur, parente, alliée et amie.

Ayant lutté de longs mois pour un retour serein à la maison, malheureusement le destin a voulu que le Covid-19 en décide autrement.

Madame

Martha Wiedmer

qui nous a quittés sereinement dans sa 87e année.

Le dernier adieu a eu lieu dans la stricte intimité de la famille.

Les familles endeuillées
Béatrice et Gérard Birrer-Wiedmer
Guillaume et Mélissa
Margrit Wiedmer-Steiner avec Marcel
Béat, Elodie, Mahé, Evi, Liam
Mathias, Anneliese
Patrick, Sabrina, Kilian, Ethan
Thomas, Cindy
Philippe, Nathalie Steiner et leurs enfants
Ses sœurs: Luise Rosti
Jeanne Brandt
Ses beaux-frères, belles-soeurs, ses neveux et nièces,
ses filleuls, cousins et cousines, ainsi que les parentes et alliées.

Mont-Soleil, le 5 avril 2020

Adresse de la famille: Béatrice et Gérard Birrer
Sapinhaut CP 188
1907 Saxon

Cet avis tient lieu de faire-part.

Réclame

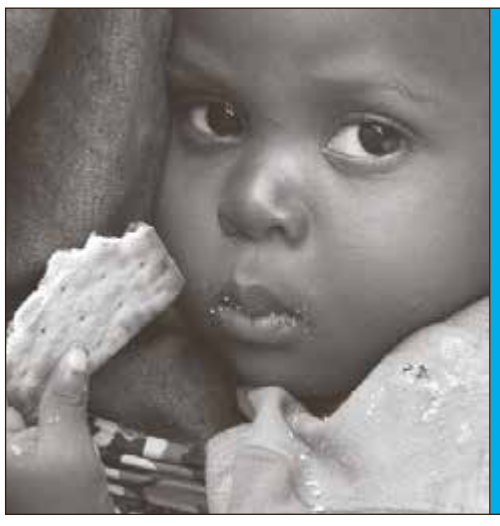

Mission possible

Les catastrophes sont imprévisibles. Devenir membre soutien vous coûte 70 francs. Et vous permettez ainsi à l'UNICEF d'apporter une aide immédiate. 24 heures sur 24, 365 jours par an. Merci de votre geste! www.unicef.ch

unicef

PROCESSUS D'INFORMATION SUR LA FUSION DES COMMUNES DE RENAN, SONVILIER, SAINT-IMIER, CORMORET ET COURTELARY

Le comité présente les prévisions financières de la commune d'Erguël

Ainsi qu'annoncé voici deux semaines, ces deux pages réunissent une bonne partie des informations et explications que le comité de fusion souhaitait transmettre à la population le 18 mars à Cormoret. La propagation du Covid-19 lui ayant interdit cette séance publique, il s'adresse ici à vous par écrit, après avoir donné également toutes ces informations à la presse régionale intéressée. L'ultime rapport d'étude, réalisé par le groupe de travail Finances, présidé par Jean-Claude Vaucher, s'appuie sur deux éléments centraux: primo, il est aujourd'hui impossible de savoir quelle quotité devra être appliquée demain dans les cinq communes, si elles ne fusionnent pas; secundo, la seule certitude acquise par le groupe de travail est qu'ensemble, en formant donc la commune d'Erguël, nous limiterons les risques et consoliderons notre situation. Plus efficiente, plus rationnelle et fiscalement bien plus stable: c'est ainsi que les spécialistes qualifient l'évolution prévisible de la future commune.

Tableaux, schémas, exemples chiffrés, commentaires et rapports complets sur le site www.avenir-vallon.ch

Les trois avantages de la fusion: efficience, rationalité et stabilité

Les bases du rapport financier: le citoyen reste au centre des préoccupations, l'objectif financier n'est pas prioritaire, mais les considérations d'ordre pécuniaire sont incontournables. La nouvelle commune deviendra à terme plus efficiente, plus rationnelle et financièrement bien plus stable du point de vue fiscal.

La fusion consiste à se regrouper pour affronter l'avenir dans les meilleures conditions possibles et améliorer les prestations fournies aux citoyens. Pour deux tiers des prestations communales, les gains de productivité, les rabais de quantité et la rationalisation des équipements et bâtiments permettent des économies d'échelle et de consolider les finances communales à moyen terme. Du point de vue financier, la fusion permet donc de **faire plus avec les mêmes moyens.**

Tout bénéfice

Fusionner permet d'exploiter mieux le potentiel des administrations et de travailler de manière plus efficiente. (Exemple: dans cette perspective, on a déjà regroupé les forces des agences AVS ou encore l'alimentation en eau potable).

Une fusion des communes rend également l'assiette fiscale plus stable, ce qui n'est pas négligeable dans une région industrielle où l'impôt encaissé fluctue fortement en fonction de la conjoncture. (Exemple: à Saint-Imier, la part de l'impôt des personnes morales, sur les recettes fiscales totales, représente 44,15%; un ralentissement économique peut par conséquent avoir un impact déterminant sur la quotité de cette commune).

Il est impossible de connaître la quotité qui s'appliquera demain dans nos cinq communes. La seule certitude, c'est qu'ensemble, les cinq communes fusionnées limiteront les risques et consolideront leurs positions, notamment grâce à une meilleure répartition des impondérables liés à la fluctuation de la fiscalité, principalement au niveau de l'imposition des personnes morales: **la diversification des revenus garantit une meilleure stabilité financière.**

Contexte très difficile: RFFA, révision fiscale...

Les retombées de la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), adoptés en mai 2019, ainsi que celles de la révision de la loi cantonale bernoise sur les impôts (dont l'entrée en vigueur interviendra rétroactivement au 1er janvier 2020) constituent les principales difficultés à planifier le budget de la commune d'Erguël à l'horizon 2022.

Le choix effectué par le Gouvernement bernois et accepté le mois dernier par le Parlement, de rendre possibles des quotités différenciées entre personnes physiques et personnes morales (+/-20%), augmentera incontestablement la compétition fiscale entre les communes, ce qui sera totalement contreproductif. Une telle mesure contrarie la volonté politique d'harmonisation de l'impôt sur les personnes morales au niveau cantonal et surtout national (taux minimal par exemple).

La Loi cantonale sur les impôts prévoit un coût net pour les communes de 9,2 millions de francs dès 2022, après déduction de la hausse de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) qui sera reversée aux communes.

Cette loi est actuellement en délai référendaire, et celui-ci pourrait être prolongé pour cause de crise sanitaire.

... et les autres

A ces deux facteurs poids lourds s'ajoute la Réévaluation générale cantonale des valeurs officielles des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques, appliquée dès cette année, et qui provoquera une perte de plus de 50000 francs par an pour la seule commune de Saint-Imier.

On ne saurait omettre, dans la région qui nous intéresse, les nombreux et profonds changements en cours au niveau de l'alimentation en eau potable, changements qui ne permettent pas de comparaison objective dans ce domaine, faute du recul nécessaire.

Conclusion: **les incertitudes étaient nombreuses au moment d'établir le rapport financier, elles le sont toujours et le seront encore ces prochains mois.**

Augmentations de charges en perspective

De surcroît, le groupe Finances souligne que des charges supplémentaires se dessinent à court et moyen termes, pour les cinq communes qui devront créer de nouveaux postes en lien avec des charges de travail supplémentaires (traitement des bons de garde, du droit des constructions et permis de construire, augmentation des besoins en matière de service juridique et de ressources humaines, etc.). Cette augmentation incontournable du personnel administratif induira évidemment une hausse sensible des charges.

Celle-ci se doublera d'une hausse des amortissements et de l'endettement, en raison du fort besoin en investissements des cinq communes, par exemple sur les collèges de Courtelary et de Saint-Imier, ainsi que sur l'entretien et le renouvellement des routes en de nombreux endroits de la future commune.

S'y ajoutera enfin la nette hausse des coûts induite par la nouvelle répartition des charges par habitant dans le cadre de la péréquation financière (social, PC, transports). Fusion ou pas, l'auxiliaire de planification du canton prévoit une augmentation des coûts de plus de 110 francs par habitant, entre 2019 et 2024. Une telle hausse représente pratiquement un point de quotité…

Finalement, les effets des nouveaux outils de la RFFA se feront concrètement sentir dans les comptes communaux 2021. Le groupe Finances a par conséquent décidé de baser le calcul prévisionnel des impôts des personnes physiques de la nouvelle commune sur les comptes de l'année 2018, avec une approche très prudente; il a en effet tablé sur une baisse des recettes fiscales des personnes morales, de l'ordre de 20%.

Transparence et responsabilité

Cette planification financière repose sur la volonté de construire une nouvelle commune financièrement stable, dans la durée. L'approche choisie: proposer une fiscalité équilibrée, durable et responsable, plutôt qu'une quotité artificiellement basse pour séduire au moment de la votation.

Les conséquences d'une fusion au niveau financier:

- Meilleure planification de l'occupation du territoire: au lieu d'une zone économique par commune, on pourra concentrer les efforts en un seul endroit. Un aménagement global sera beaucoup plus efficace, les zones d'habitat et économique/industrielle d'Erguël pourront être définies en fonction de critères plus cohérents (accès, viabilisations, qualité de vie, etc.). On s'épargnera ainsi une émulation contre-productive au nom de laquelle chaque commune souhaite disposer de sa propre zone dans chaque catégorie. Le fait d'avoir un porte-monnaie commun facilitera indéniablement une planification du territoire plus rationnelle.
- Meilleure répartition des risques liés à la fluctuation de la fiscalité: diversification des revenus, donc meilleure stabilité financière et diminution des fluctuations.
- Disparition de nombreuses complications liées aux clés de répartition financière pour les projets intercommunaux.
- Egalité de traitement entre les citoyennes et citoyens des cinq villages, à travers des taxes et émoluments uniformisés.

Le cadeau de la mariée

En cas d'acceptation de la fusion, la Loi sur l'encouragement des fusions de communes (LFCo) prévoit une aide financière de 400 francs/habitant, à certaines conditions. Cette aide cantonale peut être calculée à 2474640 francs (sous réserve de confirmation officielle). L'option prise: destiner ce revenu exceptionnel à la couverture des frais uniques induits par la fusion (salaire des nouvelles autorités durant la phase transitoire, identité visuelle de la nouvelle commune, modification des panneaux de signalisation, etc.).

En termes de péréquation financière également, la loi prévoit une compensation des pertes en cas de fusion; cette compensation sera complète les 5 premières années, puis décroissante jusqu'à la 10e année.

On anticipe

Grâce à une quotité harmonisée et adaptée pour affronter les différentes réformes à venir, le budget prévisionnel (voir ci-contre) devrait ainsi permettre d'assurer un avenir équilibré et serein, dans la durée, à la nouvelle commune d'Erguël; ceci tout en anticipant et en compensant les conséquences des différentes réformes en cours. Soulignons que cette anticipation et cette compensation ne sont pas incluses du tout aux budgets individuels présentés par les communes contractantes. | *copil*

Les grands principes

La planification étant très difficile, les choix effectués ont été relativement prudents, tout en veillant à maintenir un niveau de prestations équivalent voire même amélioré par:

- Création d'un second poste d'informaticien.
- Création d'un service des ressources humaines.
- Création d'un poste de chargé de communication.
- Passage à un montant total de plus de 200000 francs pour la promotion de l'habitat, de l'économie et du tourisme.
- Aucun contingentement des bons de garde.
- Augmentation du montant destiné à la course des aînés dans plusieurs villages.
- Reprise de l'ensemble du personnel communal selon le principe des droits acquis.
- Maintien de conditions de travail progressistes pour ce personnel communal.
- Acquisition de deux véhicules légers supplémentaires pour assurer les déplacements du personnel communal dans les villages de la nouvelle commune.
- Augmentation sensible de l'encouragement à la démocratie en soutenant les différentes formations politiques et autres groupements représentés dans la nouvelle commune.
- Professionnalisation partielle des autorités exécutives.

Sérénité de mise

La commune d'Erguël peut être sereine, les administrateurs des finances et autres élus qui ont étudié ce dossier sont en mesure de l'affirmer. Sa fortune enviable, puisque de quasiment 37 millions de francs, lui permet bel et bien d'appréhender l'avenir avec sérénité. Ceci d'autant plus que sa dette à long terme est parfaitement maîtrisée (36,88 millions de francs) et que son budget prévisionnel 2022 tient compte de la cascade de charges supplémentaires annoncées à court terme pour les communes.

Le budget prévisionnel 2022

GM	Groupes de matières	Budget 2018 Consolidé	Budget 2022 Prévisionnel	Delta B22 vs B18
	Charges			
30	Charges de personnel	10 449 950.00	10 841 913.00	391 963.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 096 860.00	15 591 287.50	-505 572.50
33	Amortissements du patrimoine administratif	2 992 273.00	3 196 050.00	203 777.00
34	Charges financières	1 139 700.00	1 139 700.00	-
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	2 037 997.00	2 037 997.00	-
36	Charges de transfert	31 468 280.00	30 339 552.00	-1 128 728.00
38	Charges extraordinaires	7 117 200.00	7 117 200.00	-
39	Imputations internes	1 087 000.00	1 066 700.00	-20 300.00
	Total	**72 389 260.00**	**71 330 399.50**	**-1 058 860.50**
	Revenus			
40	Revenus fiscaux	24 933 173.00	25 452 762.00	519 589.00
41	Revenus régaliens et de concessions	149 000.00	149 000.00	-
42	Taxes	16 764 470.00	16 411 570.00	-352 900.00
43	Revenus divers	30 000.00	30 000.00	-
44	Revenus financiers	1 581 310.00	1 467 310.00	-114 000.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 453 047.00	1 120 500.00	-332 547.00
46	Revenus de transfert	17 452 960.00	15 376 560.00	-2 076 400.00
48	Revenus extraordinaires	7 565 600.00	7 565 600.00	-
49	Imputations internes	1 039 300.00	1 066 700.00	27 400.00
90	Clôture du compte de résultat	238 587.00	490 396.75	251 809.75
	Total	**71 207 447.00**	**69 130 398.75**	**-2 077 048.25**
	Excédent de charges	**1 181 813.00**	**2 200 000.75**	**1 018 187.75**
	Ajustements			
	Utilisation FS personnes morales	**-**	***-1 000 000.00***	***- 1 000 000.00***
	Excédent de charges après ajustements	**1 181 813.00**	**1 200 000.75**	**18 187.75**

- Pour établir ce budget prévisionnel, le groupe de travail s'est basé sur les budgets 2018 des 5 communes; il a ensuite neutralisé les produits et charges croisés entre les communes, puis il a apporté les corrections et adaptations de chiffres nécessaires pour appliquer les décisions du Comité de pilotage dans le projet de nouvelle commune.
- Il faut garder à l'esprit que l'excédent de charges consolidé correspond à l'addition des excédents prévisionnels des 5 communes. Or le résultat définitif des communes est très généralement meilleur que les prévisions budgétaires. Il est ainsi parfaitement raisonnable d'attendre que les résultats de l'exercice 2022 d'Erguël suivent la même évolution positive.
- Le groupe de travail a appliqué un principe de prudence dans tous les domaines évalués; il n'a surtout pas cherché à embellir la situation pour séduire les votants.
- Aucune prestation ne subit la moindre diminution; tout au contraire, ce budget applique une harmonisation vers le haut (voir aussi, ci-contre, le texte Les grands principes).
- Les auteurs du rapport tiennent à le souligner: les expériences vécues dans la région et ailleurs révèlent toutes qu'une fusion de communes apporte une augmentation de la qualité des prestations apportées à la population. **Le regroupement des forces permet de contenir l'augmentation des coûts induits par le fonctionnement d'une société devenant incontestablement et régulièrement de plus en plus complexe.**
- On rappellera enfin qu'aucun frais induit par la fusion ne s'ajoutera à ce budget, puisque l'intégralité de ces coûts sera couverte par la subvention cantonale.
- Ce budget prévisionnel a un aspect indicatif; le budget de fonctionnement du premier exercice de la nouvelle commune devra être arrêté par les nouvelles Autorités en automne 2021 et soumis au Législatif d'Erguël (avec possibilité offerte à la population de demander le référendum facultatif), de même que la quotité fiscale définitive.
- Ce budget répond aux normes MCH2.

Une quotité fiscale évaluée à 1.89 et compétitive régionalement

Les enjeux et les composantes liés aux aspects fiscaux sont nombreux (voir ci-dessus). De fait, la quotité fiscale peut varier très rapidement, ne serait-ce qu'en fonction de la conjoncture économique. Il est donc aujourd'hui impossible de connaître la quotité qui s'appliquera demain dans nos cinq communes; une tendance à la hausse est cependant jugée réaliste par tous les spécialistes.

Evolution prévisible

En 2020, la quotité fiscale communale atteint, dans l'ordre décroissant: 2.17 à Sonvilier, 2.14 à Courtelary, 2.04 à Renan et à Cormoret, 1.75 à Saint-Imier. Le rapport conclut que la quotité d'Erguël pourrait s'élever en 2022 à 1.89.

Attention! Il s'agit d'une valeur indicative, étant entendu que les calculs s'appuient sur un budget prévisionnel. Cette quotité pourrait tout à fait s'avérer plus basse, si les prévisions relativement pessimistes de ce rapport débouchaient sur une réalité plus favorable.

Il n'en demeure pas moins que l'évolution de quotité suivra une constante: une légère hausse à Saint-Imier, une baisse variable dans les quatre autres localités.

Régionalement parlant, un taux de 1.89 se révèle compétitif; la majorité des commune du Jura bernois appliquent en effet aujourd'hui déjà une quotité plus élevée, sans tenir compte des coûteuses réformes annoncées à court terme.

Des exemples parlants

Pour les citoyens de Saint-Imier, les seuls qui seront impactés négativement par la nouvelle quotité, il est important de préciser concrètement les effets de la hausse prévisible. Pour un couple imérien marié (avec ou sans enfant) dont le revenu imposable atteint 50000 francs, le passage à une quotité de 1.89 signifiera une augmentation annuelle des impôts communaux et cantonaux chiffrée à 231 francs exactement, sur un total de 2898 francs. Pour un couple marié imposé sur 100000 francs, la hausse annuelle sera de 547 francs sur un total de 6762 francs d'impôts communaux et cantonaux.

Un célibataire paiera un supplément de 276 francs (total des impôts communaux et cantonaux: 3453francs) pour un revenu imposable de 50000 francs, et de 535 francs (total: 7948 francs) pour un revenu imposable de 100000 francs. Cela correspond à une augmentation de 2.83% de la charge fiscale totale.

A signaler que cette augmentation sera partiellement compensée par la baisse annoncée dès 2021 de la quotité fiscale cantonale des personnes physiques.

Taxes: à suivre

Pour ce qui concerne l'eau potable, les eaux usées et les déchets, il est trop tôt encore pour établir une évaluation des taxes harmonisées; dans ce domaine, les calculs doivent prendre en compte quantité de paramètres encore indéfinis.

Une simulation n'est pas possible: les règlements nécessaires pour fixer les différentes taxes (dont ils préciseront les fourchettes), seront élaborés et arrêtés par les nouvelles autorités législatives. Les ordonnances d'application, avec tarifs effectifs, interviendront ensuite seulement.

Sur ces règlements également, la population disposera naturellement d'un droit de referendum facultatif. | *copil*

La quotité imérienne surtout pas garantie

Cette hausse de quotité pour les Imériens (+1,4 dixième) doit être appréhendée à l'aune de facteurs extérieurs impactant fortement la plus grande commune. Rappelons que la nouvelle imposition des entreprises induira des pertes fiscales estimées à 1,349 millions de francs sur le territoire d'Erguël; or de ce total, plus d'1 million sera perdu par Saint-Imier.

En raison également de gros investissements planifiés, le compte de résultat de Saint-Imier ne va pas retrouver l'équilibre à moyen terme; il affiche des déficits de 1,5 million de francs en 2021 et de plus de 2 millions dès 2022.

Conséquemment, si la fusion était refusée, il pourrait s'avérer nécessaire à moyen terme, compte tenu des nombreux changements présentés dans ces colonnes, d'augmenter la quotité imérienne de 1 à 2 dixièmes, pour l'élever donc à un taux compris entre 1.85 et 1.95.

On ajoutera que la quotité des autres communes sera impactée tant par la baisse prévue des revenus de la péréquation financière que par les fortes hausses attendues en matière de répartition des charges entre le canton et les communes. Le budget prévisionnel 2022 de la commune d'Erguël tient déjà compte de ces composantes. | copil

La suite du processus

Le calendrier d'information est complètement bouleversé, mais pour l'heure l'espoir demeure encore que des débats publics puissent être organisés avant le vote du 27 septembre prochain, soit dès après les vacances estivales.

Si tel n'était pas le cas, le comité de fusion s'attellerait à la mise sur pied d'un autre moyen de communiquer. Quoi qu'il advienne du confinement, qu'il soit partiel ou total, la population concernée pourra bel et bien adresser au comité, d'une manière ou d'une autre, toutes les questions qu'elle se pose au sujet du processus de fusion. Il y sera bien sûr répondu par un canal public.

Une affaire à suivre, comme de nombreux autres dossiers bousculés par l'urgence sanitaire... | *copil*

RECETTE

Confectionnez des petits cakes à la courgette pour toute la famille !

Recette de Roger Vergé

Couper et hacher 150 g de courgette dans la moulinette pour la réduire en miettes. La courgette doit être non pelée et vidée de son milieu.

Mettre 2 œufs, 125 grammes de sucre (8 cuillères à soupe) et 75 grammes de beurre fondu tiède dans une terrine et battre en mousse.

Mélanger 150 grammes de farine, 1 cuillère à café de poudre à lever, 3 cuillères à café de sucre vanillé et ½ cuillère à café de sel. Ajouter à l'appareil et travailler jusqu'à obtention d'une pâte lisse et homogène.

Verser la pâte sur les miettes de courgette, mélanger.

Dorer 50 grammes de pignons dans une poêle antiadhésive. Ajouter et mélanger à la pâte.

Beurrer et fariner 5 à 6 petits moules individuels ou une plaque et remplir de pâte au $^{2}/_{3}$.

Cuisson à 210°C, environ 20 à 25 minutes, première coulisse.

Démouler et laisser refroidir sur une grille.

Saupoudrer de sucre glace à volonté.

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

Des prestations adaptées au Covid-19

En cette période particulière qui nous touche tous, l'animation de jeunesse a également dû s'adapter pour répondre aux nouvelles exigences que la situation implique.

L'Action Jeunesse Régionale a évalué les besoins, cherché et trouvé des solutions efficientes et mis en place une stratégie cohérente pour continuer de garder le lien avec la jeunesse de notre région.

Les prestations adaptées de l'Action Jeunesse Régionale pour la période Covid-19 sont les suivantes :

Articles sur les réseaux sociaux

Publications quotidiennes d'idées activité, de conseils, de vidéos, de réflexions, etc. sur le site internet www.aj-r.ch, ainsi que sur notre page Facebook et notre compte Instagram.

Permanence téléphonique

Pour tous les jeunes de la région, en appel standard ou WhatsApp. Egalement en appel vidéo individuel par WhatsApp ou FaceTime. Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Personnes de contact : Pierre-Alain Basso, 078 642 84 87 et Cécile Maitre, 078 640 09 34.

Accueil libre 2.0

Pour rester en contact avec les jeunes de la région (10 à 20 ans), vidéo-conférences avec l'application Zoom, tous les mardis et jeudis de 15 h 30 à 16 h 30. Vous trouverez tous les détails de la marche à suivre sur le site internet, www.a-j-r-ch.

Actions solidaires

Mise à disposition d'un dépliant regroupant l'ensemble des actions solidaires par commune (Vallée de Tavannes, Tramelan et environs), afin de centraliser l'information et faciliter la diffusion de celle-ci.

Passage dans les communes membres

Passages réguliers et aléatoires du bus de l'AJR dans toutes les communes membres afin de diffuser les conseils de prévention. Sur demande des communes, des passages plus fréquents ont été organisés.

N'hésitez pas à faire appel à nos services et prenez soin de vous et des personnes que vous aimez.

| ajr, pierre-alain basso

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Des enjeux pris à bras-le-corps

Au quart de la présente législature, le Conseil municipal de Tramelan a examiné le programme de législature 2019-2022 lors de sa séance hebdomadaire du mardi 31 mars. Profitant de l'accalmie toute relative que lui procure la période prolongée de crise du coronavirus sur le rythme des affaires, il a fait le point sur les projets qu'il s'est promis de réaliser en quatre ans. Le bilan est jugé très positif et de nombreux dossiers sont en cours de réalisation.

Les projets de l'ensemble des dicastères progressent selon le calendrier que les membres de l'Exécutif se sont imposés.

Petit florilège

Au niveau de l'administration générale, l'Exécutif planche sur l'opportunité d'adapter ses structures aux défis de ce jour. Un responsable pour la sécurité au travail a été nommé pour l'ensemble de la Municipalité. Des réflexions sont en cours au sujet de l'organigramme communal et de la place que pourrait prendre un service professionnel des ressources humaines.

La réfection de l'Hôtel de Ville est lancée. Le sous-sol a été assaini pour des mesures d'urgence, les archives communales devraient y trouver une place de choix. L'amélioration de l'accès au bâtiment est une priorité, la transformation des locaux, leur modernisation et l'amélioration de l'accueil les prochaines étapes.

Les Services techniques planchent sur l'un des grands défis de la décennie à venir, à savoir la libéralisation du marché de l'électricité et la meilleure manière d'y répondre en termes de ressources internes. L'avenir de la Station d'épuration des eaux est également à l'agenda puisqu'un regroupement d'infrastructures régionales est en gestion et que la lutte contre les micropolluants va exiger des investissements conséquents.

L'agriculture se tient également devant de grands enjeux, notamment le lancement d'un remaniement parcellaire.

L'Action sociale de son côté mène des discussions en vue de collaborations accrues avec les services sociaux voisins, en particulier l'antenne régionale tavannoise afin d'y développer des synergies dont l'acuité reste à définir. L'adoption du nouveau système des bons de garde concernant les crèches est pratiquement achevée. La politique du 3e âge et l'accueil des migrants sont deux dossiers qui seront encore au calendrier prochain de la commission ad hoc.

Quant aux écoles, elles ont adopté un nouveau mode de transports scolaires en cours d'évaluation. L'Ecole à journée continue a été intégrée dans le giron communal. La culture a également été active dans le cadre des festivités Carl Spitteler et en collaboration étroite avec le CIP.

En matière d'urbanisme, finalement, le développement de la zone des Lovières met les autorités devant des questionnements en termes de circulation qui ont été pris à bras-le-corps. La prise de conscience née du réchauffement climatique guide aussi les services communaux en charge de l'environnement à trouver des solutions en matière de biodiversité et d'éclairage public.

Le Conseil municipal s'est donné rendez-vous ultérieurement pour approfondir les discussions lancées lors de cette séance hebdomadaire. Il entend dans les temps présents consacrer toute son énergie à la gestion de la pandémie de coronavirus en apportant au mieux son soutien à la population.

| cm

CIP

Rapport final de la journée des 100

Le Jura bernois dispose d'atouts incontestables. Une nature magnifique, un patrimoine bâti étonnant de diversité et de qualité, une tradition industrielle fascinante, une culture vivante et une ouverture au monde remarquable. On dit souvent qu'il pâtit d'une image trop modeste. Cent personnalités issues de la société civile régionale se sont mobilisées, en février 2019, pour partager une journée de réflexion à ce propos. Elles ont identifié des thèmes pour stimuler le débat public et ainsi contribuer au rayonnement du Jura bernois : la culture, le patrimoine, la formation, la qualité de vie, l'économie, le développement durable, la communication. Depuis lors, des groupes de travail ont approfondi ces pistes au cours de l'année écoulée. L'effort se poursuit. Les projets esquissés se concrétiseront en associant les institutions qui disposent des moyens pour le faire. La Journée des 100 sera répétée sous une forme appropriée. En mobilisant des forces nouvelles et extérieures au sérail politique, elle veut démontrer que le Jura bernois peut se mettre en lumière.

La Journée des 100 est un mouvement citoyen. Portée par le Centre Interrégional de perfectionnement (CIP), la Chambre d'Economie publique du Jura bernois (CEP), le fOrum culture et quelques personnalités à titre individuel, elle rassemble des participants à titre purement personnel qui ont été choisis pour assurer une représentation de la diversité sociale (genres, âges, partis, milieux). Lors d'une première édition, le 2 février 2019, on a pu constater le grand intérêt des personnes présentes à échanger leurs points de vue sur le présent et l'avenir de la région Jura bernois.

On a sciemment écarté toute discussion institutionnelle, considérant le Jura bernois dans ses limites actuelles.

Cinq axes ont été déterminés : image et rayonnement de la région ; culture ; qualité de vie et bienveillance ; économie et développement durable ; patrimoine et urbanisme.

Des groupes de travail ont approfondi certains thèmes au cours de l'année écoulée.

Les conclusions à tirer à aujourd'hui de ces travaux

Les travaux de la JD100 et de ses groupes de travail veulent promouvoir un nouvel état d'esprit positif dans un Jura bernois conscient de ses forces et fier de le déclarer.

La JD100 se conçoit comme un laboratoire d'idées, qui jaillissent de la communication entre personnes d'origines et d'horizons variés.

Elle veut favoriser l'échange créatif et le réseautage.

La JD100 souhaite donner des impulsions. Elle n'est pas outillée pour se lancer dans la réalisation de projets. Elle entretiendra les contacts utiles avec les institutions ou associations à même de concrétiser des projets.

La JD100 se poursuivra par l'organisation de rencontres périodiques, qui traiteront de thèmes plus précis que lors de la première édition. Ces thèmes seront apportés par le groupe de pilotage désigné le 2 février 2019.

L'organisation d'événements dans les différentes communes, pour donner suite aux réflexions de la JD100, est considérée comme un moyen adéquat.

Suite des travaux

Le groupe de pilotage de la JD100 organisera de nouvelles rencontres, dont le but sera l'échange et le réseautage.

La JD100 doit conserver son caractère d'émanation de la société civile.

Lors de ces rencontres, le groupe de pilotage proposera de débattre de thèmes spécifiques d'importance stratégique pour la région.

On veillera à éviter les doublons avec les discussions menées dans d'autres cadres.

Les groupes de travail poursuivront leurs réflexions et formuleront des propositions.

Dans l'optique de renforcer les liens avec les institutions régionales, le comité de pilotage sera renforcé par André Rothenbühler qui y représentera JB.B et par la participation de Hervé Gullotti.

| groupe de pilotage de la journée des 100

le clin d'œil

MULTIMONDO

Nous avons besoin de vous pendant l'épidémie de Covid-19 !

Multimondo est le centre de référence pour l'intégration des personnes issues de la migration de la région Bienne–Seeland–Jura bernois. Notre association encourage l'insertion par la formation et l'intégration au travail. Nous restons actifs pendant l'épidémie de Covid-19, et continuons à distance de proposer cours, mentorat et conseils à nos participants.

Avez-vous du temps à consacrer pendant cette période d'isolement social pour accompagner des personnes dans le marché du travail par email ou par téléphone ? Actuellement, nos participants ont beaucoup d'opportunités dans le domaine de l'agriculture ou des soins notamment. A raison d'une à deux heures par semaine pendant six mois, les mentors soutiennent nos participants dans leur recherche d'emploi, grâce à notre programme d'intégration professionnelle et de mentorat *en suisse*.

Les mentors bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'une formation annuelle, et d'une mission porteuse de sens dans un environnement interculturel stimulant. Dans la situation actuelle, nous faisons en sorte que nos mentors puissent épauler à distance les participants, et les accompagnons afin qu'ils disposent de tous les outils nécessaires pour effectuer leur mission, par téléphone ou en ligne.

Si vous êtes intéressé ou si vous avez des questions, veuillez contacter : ensuisse@multimondo.ch, 077 440 93 02. Plus d'information sur le site internet : www.multimondo.ch.

| *fdm*

ORGANE DE CONDUITE DU JURA BERNOIS

Votre comportement compte !

Le printemps démarre certes en dents de scie, mais il est à la porte. Les températures redeviennent agréables, le soleil brille. Une folle envie de s'aérer est par conséquent compréhensible, mais...

Le Covid-19 est invisible et insidieux, et en l'état, c'est lui qui mène le bal. Pour changer de partenaire et arrêter cette danse funeste, la solidarité, la discipline et le sens des responsabilités sont indispensables. Ce credo martelé par d'innombrables décideurs de nos sociétés ne doit pas être interprété comme un slogan de plus !

Parmi les règles élémentaires pour arrêter la danse macabre que Covid-19 nous impose, il faut absolument éviter d'effectuer des déplacements inutiles, et en particulier de nous regrouper en troupeaux sur les lieux touristiques, les installations sportives, ou sur nos montagnes (liste non exhaustive).

La police vieille au grain, oui, mais elle ne peut pas être partout, et ne la laissez pas sortir son calepin et stylo comme l'agent Joseph Longtarin (BD de Franquin pour les moins jeunes).

Le Jura bernois, ce sont 540 km², dont grosso modo 450 ne sont pas construits, il y a suffisamment de place pour vos balades dans notre belle région pour que chacun y trouve son compte, avec un peu d'imagination, sans prendre d'assaut ce que vous propose quelque site internet ou votre GPS !

L'organe de Conduite du Jura bernois et ses partenaires vous remercient d'appliquer et de respecter scrupuleusement les consignes édictées par nos autorités.

C'est seulement en appliquant ces consignes que nous combattrons ce virus qui devient de plus en plus présent dans notre Jura bernois. Ne pensez pas seulement à vous, mais pensez à vos proches et à votre entourage.

| *organe de conduite régional du jura bernois*

Protection civile du Jura bernois

Vu la dimension nationale de la crise et suite aux décisions prises par le Conseil fédéral, l'organisation de protection civile du Jura bernois (OPCJb) demande à tous ses astreints actuellement au chômage partiel, de prendre contact sous 48 h avec l'OPCJb, soit par téléphone au 032 487 65 76 ou par courriel à l'adresse info@opcjb.ch.

Le but étant de planifier au mieux les engagements de la protection civile face au coronavirus.

En ce qui concerne les engagements, chacun sera validé par le canton de Berne et chaque demande doit préalablement passer par l'organe de conduite régional (OCRég).

Le chef de l'OCRég et le commandant de l'OPCjb en profitent pour remercier chaque astreint.

| *organe de conduite régional du jura bernois*

AUTISME JURA BERNOIS

La Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme à l'heure du Covid-19

Le mois d'avril est le mois de sensibilisation à l'autisme : Autisme Jura bernois existe depuis 2019 ; à l'instar de l'organisation faîtière, Autisme Suisse romande, l'association régionale vise le bien-être des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

En début d'année, la situation des enfants autistes de notre région a été mise sur la table du Grand Conseil bernois et du Conseil-exécutif du Canton de Berne. Une problématique souvent méconnue : l'accompagnement adapté est quasi-inexistant pour les francophones du canton. Ainsi, la mauvaise connaissance et la mauvaise appréhension des personnes avec TSA ont bien souvent des conséquences sociales dramatiques sur la vie des familles concernées. Le manque de structures d'accueil implique des problèmes d'emploi pour les parents. Et la situation est encore plus catastrophique dans le cas de familles monoparentales. Les solutions locales n'existant pas, les enfants sont placés hors du canton : aux problèmes quotidiens, s'ajoute l'éloignement entre l'enfant et sa famille. Ce parcours du combattant ne se limite pas à l'enfance, il est visible tout au long de la trajectoire de vie. Si les difficultés si particulières et si diverses des personnes avec TSA ne sont pas prises en compte, les troubles du comportement peuvent monter crescendo, et l'adulte avec TSA risque de ne pas s'intégrer dans la société, voire même de se mettre en danger.

Les familles regroupées au sein d'Autisme Jura bernois cherchent à faire reconnaître les spécificités et les droits des besoins des personnes avec TSA et de leurs proches. Cela passe par un soutien et une information claire envers les familles concernées et des interventions régulières auprès des pouvoirs publics et des autres instances existantes.

L'échange et le réseau

Ainsi, les cafés-rencontres organisés par l'association sont des moments précieux où la parole permet de se libérer des tensions du quotidien. Lors de ces rencontres, on y esquisse des sourires, on y a des moments d'indignation et surtout, on y partage de bons plans. En effet, bien souvent, les familles se débrouillent seules pour affronter la mauvaise compréhension du TSA. L'échange et le réseau permettent de briser cette solitude. C'est dans cette optique que le comité de l'association s'est récemment renforcé avec l'arrivée de deux nouveaux membres.

Une journée mondiale dans un contexte difficile

Avril, mois de la sensibilisation à l'autisme, aurait dû être l'occasion d'attirer l'attention du public à cette cause. Toutefois, l'actualité complexe de ce début de printemps ne laisse aucune marge de manœuvre à la visibilité et à l'organisation de manifestations en faveur des personnes avec TSA.

En outre, bien que des solutions de garde soient mises en place, la fermeture des écoles et des structures accueillant des enfants autistes complexifie l'organisation des familles. En effet, une personne avec TSA est très sensible aux changements et aux brèches qui interviennent dans ses routines quotidiennes. Le confinement est donc une épreuve supplémentaire qu'elle et ses proches doivent supporter et organiser de manière à gérer efficacement cette période difficile.

Les circonstances exceptionnelles du Covid-19 favorisent néanmoins l'action solidaire des populations. Ainsi, si les activités courantes d'Autisme Jura bernois sont pour l'instant en pause, les réseaux sociaux restent un outil de contact, de partage et d'échange, utile pour aider les personnes avec TSA et leurs familles à combattre ces moments difficiles. Le bleu est la couleur de l'Autisme : l'opération *Tous en bleu* est une manière de montrer son soutien à cette cause. A défaut de la faire dans la rue, agissons au moins sur les réseaux sociaux.

| *le comité d'autisme jura bernois*

Sudoku Nº 1001 **moyen**

	8	7	4	1				
			3					
	9	1		5		7		
7							4	
	5	3	1	2	4	9	8	
	4							5
		2		9		6	7	
					1			
				6	2	5	3	

La solution paraîtra dans le prochain numéro

Sudoku Nº 0002 **facile**

4		8	7		6	3		5
		2		9		6		
1								9
		9	6	2	4	7		
	3						6	
		6	8	5	3	4		
7								4
		3		8		1		
6		1	9		5	2		3

La solution paraîtra dans le prochain numéro

Nous sommes là pour vous

Ecoute, conseils et prières pour les malades

Dans les circonstances particulières que nous traversons tous en cette pandémie de coronavirus, en tant que chrétiens, ayant foi en Dieu, nous désirons prendre du temps avec vous pour vous écouter, vous conseiller et prier pour votre guérison, par téléphone.
Pour tous ceux qui en ressentent le besoin, nous nous rendons disponibles du mardi au vendredi de 15 h à 18 h. Il y a toujours un espoir. | *jt*

Johan et Sylvie
079 481 16 41

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 10 au 15 avril : Pharmacie Amavita, 058 878 27 60
16 et 17 avril : Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86
Samedi : 13 h 30-16 h, 19 h 15-19 h 45
Dimanches et jours fériés : 11 h-12 h, 19 h 15-19 h 45

TRAMELAN
Du 10 au 15 avril : Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
16 et 17 avril : Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas
Dimanches et jours fériés : 11 h-12 h et 18 h 30-18 h 45

Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24, *0900 900 024*
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN *0900 93 55 55*
En semaine : 18 h - 8 h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés : 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500, Par8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

Réclame

F. VORPE
POMPES FUNÈBRES
A votre écoute
Service jour et nuit
Espace famille – Salle de recueillement
032 489 12 38 / 079 250 39 04
www.pfvorpe.ch

Délai page utile
LUNDI SOIR

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi : 16 h-18 h
Vendredi : 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi : 13 h-18 h
Jeudi : 13 h 30-18 h
Vendredi : 13 h-22 h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe :
lundi et mercredi : 9 h-17 h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi : 14 h-18 h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1

Mardi : 16 h-18 h,
accueil en cas de besoin/projets
Mercredi : 14 h-18 h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi : 15 h 15-18 h,
accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi : 15 h 15-18 h,
accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ
www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 5 mai : 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 9 mai : 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER
Mardi 21 avril : 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village
Mardi 21 avril : 17 h 45-19 h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE
ancienne école primaire
Vendredi 24 avril : 17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 24 avril : 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL
commune
Mardi 28 avril : 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 24 avril : 14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi : 17 h-18 h 30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi : 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY collège
Lundi : 15 h-17 h 30
Mardi : 17 h-19 h
Jeudi : 15 h-16 h 30
Vendredi : 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER
rue du Marché 6
Mercredi : 14 h-18 h
Jeudi : 9 h-18 h
Vendredi : 9 h-19 h
1er samedi du mois : 10 h-11 h 30
Fermetures : 10 avril, 21 et 22 mai, 1er mai, du 21 décembre au 4 janvier
Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliothèque
Catalogue en ligne : nouveautés

LIVRAIRIE ARTECA
Grand-Rue 32a, 2e étage, Corgémont
Livres à emprunter gratuitement, ouverte tous les derniers vendredis du mois.

SONVILIER collège
Lundi : 17 h 30-19 h 30
Mercredi : 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi : 15 h 15-17 h 15
Jeudi : 17 h-19 h

VILLERET rue principale 20
Mardi : 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jeudi : 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY
Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Fermé jusqu'au 19 avril.
Dépendant de l'évolution de la situation, réouverture ou prolongation pour certaines activités.

LE SHOP ET LE BISTROT
Fermé jusqu'au 19 avril.

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT
halle de La Combe
Gym Tonic : mercredi 14 h-15 h
Gym Fit : mercredi 8 h 15-9 h 10
Gym Seniors : mercredi 9 h 15-10 h 10
Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
079 237 21 04

ORVIN halle
Lundi : 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE
halle de Péry
Lundi : 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

SONCEBOZ
halle de gymnastique
Ladyfit : mardi 20 h 15-21 h 15
60 francs/an
(étudiantes 30 francs/an)
*ladyfitsonceboz@*gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER
rue du Marché 6

Mercredi et vendredi : 15 h-18 h

Maria Concetta Houriet
Renseignements : 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
chemin des Lovières 13

1er samedi du mois : 9 h-12 h
Lundi-vendredi : 13 h-18 h
Mercredi : 13 h-20 h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES
chapelle
Sur réservation, *079 797 33 53*
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi : 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS
ORVIN
au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

NATATION

SAINT-IMIER
Beau Site 1

Lu : 18 h-19 h 140 cm, 19 h-21 h 190 cm
Mardi : 18 h-20 h 190 cm
Mercredi : 16 h 30-17 h 30 120 cm, 17 h 30-19 h 15 140 cm
Je : 18 h-20 h 190 cm, 20 h-21 h 140 cm
Vendredi : 18 h-21 h 190 cm
Samedi : 9 h-11 h 140 cm

Dès 19 h (18 h 30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis.

032 942 44 31
www.saint-imier.ch/index.php/fr/decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

SKI CLUB COURTELARY

En raison de l'état de nécessité lié au coronavirus, décrété par le Conseil Fédéral, il n'y a plus de gardiennage les week-ends au chalet du Ski Club Courtelary. Ceci jusqu'à nouvel avis. Merci de votre compréhension. | *le comité*

ATTENTION

Tous les horaires d'ouverture ci-dessus sont les habituels. En raison de l'état de nécessité décrété par le Conseil Fédéral, tout ou presque est à l'arrêt ! Veuillez vous renseigner directement auprès des instances concernées.

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30-12 h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi : 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi : 8 h 30-11 h 30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi : 15 h-18 h
Mercredi : 14 h 30-16 h 30
Jeudi : 9 h 30-12 h
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
Administration : 032 944 15 13
Mairie : 079 381 68 60
Voyer : 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi : 10 h-12 h
Jeudi : 10 h-12 h, 16 h-18 h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67, fax : 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi et mercredi : 8 h-12 h
Mardi : 8 h-12 h, 14 h-17 h
Jeudi : 8 h-12 h, 16 h-18 h
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi : 10 h-12 h
Mardi et jeudi : 16 h-17 h 30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière, 032 961 12 77
Secrétariat : info@laferriere.ch
Finances : commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi : 16 h-18 h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi : 16 h-18 h (perm. maire : 19 h)
Mercredi : 10 h 30-12 h
Jeudi : 16 h-18 h
La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80, fax : 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30-12 h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi : 8 h-12 h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax : 032 962 65 05
info@renan.ch
admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi : 16 h-18 h
Jeudi : 10 h-12 h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me : 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jeudi : 14 h-18 h
Vendredi : 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier
CP 301
032 942 44 24, fax : 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi : 9 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi : 15 h 30-17 h 30
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax : 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi : 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je : 8 h-12 h, 16 h-17 h 30
Vendredi : 8 h-12 h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00, fax : 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi : 8 h-12 h
Jeudi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-16 h
Jeudi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi : 8 h-12 h

Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20, fax : 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

- Crèche « Les Razmokets » : 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier : 032 941 16 66
- Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats » : 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma : 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45
Mercredi : 14 h-16 h 45
Jeudi : 9 h-11 h 45, 14 h-18 h
Vendredi : 9 h-11 h 45, 14 h-16 h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99, fax : 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi : 9 h-12 h
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information
12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC : 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Mise en pages
Claude Sansonnens
Claudia Lopes
Coraline Bolle
Nicolas Schaeffer

Impression : Druckzentrum Bern

Distribution : La Poste

Heures d'ouverture
Lundi-jeudi : 7 h 30-12 h, 13 h 30-17 h
Vendredi : 7 h 30-12 h

Délais de remise des publications
Sport : lundi soir
Utile : lundi soir
Paroisses : lundi soir
Officiel : mardi 12 h
Rédactionnel : mercredi 9 h
Annonces : mercredi 9 h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel : 98 fr.

Jeudi 9 avril 2020 Nº 14

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Cormoret

Avis de construction

Requérant: Vuitel Allan, route Principale 7, 2612 Cormoret.
Propriétaire foncier: Vuitel Allan, route Principale 7, 2612 Cormoret et Josiane Schwab, route Principale 7 c, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: Vuitel Allan, route Principale 7, 2612 Cormoret.
Projet: rafraîchissement de la façade en gris clair et gris souris. Changement des fenêtres du rez et de la vitrine (RAL 7016). Transformation de l'ancienne cuisine familiale en laboratoire de préparation et bureau. Suppression des volets au rez côté nord. Suppression des volets au 1er étage côté nord/est. Changement des volets au 2e étage en alu anthracite. Réparation du bord de toit.
Emplacement: route Principale 7, 2612 Cormoret.
Dimensions et genre de construction: selon plans déposés.
Evacuation des eaux: raccordement des eaux usées au réseau communal existant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 4 mai 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 3 avril 2020

Le Conseil municipal

Courtelary

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Katrin Schmid, Les Martinets 2, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: Kannewischer Bern AG, Bubenbergplatz 9, 3011 Berne.
Emplacement: parcelle Nº 1051, au lieu-dit: «Marnières 304», commune de Courtelary.
Projet: remplacement du poêle à bois existant par un poêle à bois automatique, pose de 5 modules photovoltaïques sur la balustrade du balcon et sur la façade sud du bâtiment, reconstruction des murs de soutènement et terrassements avec des pierres naturelles du Jura.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 avril 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

La Ferrière

Avis de construction

Requérant: Andrea Dimetto, Place du Collège 2, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: Architecture Salus SA, Yves Salus, architecte HES, Jardinière 59, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Projet: installation de panneaux photovoltaïques (pan sud), au lieu-dit «Vers l'Eglise», bâtiment 21, parcelle 450.
Zone: A planification obligatoire (plan et règlement de quartier).
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 3 mai 2020.

Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les arts. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

La Ferrière, le 3 avril 2020

Le Secrétariat municipal

Orvin

Publication en matière de construction

Requérant: Daniel Jeandrevin, Les Plans-Dessous 157a, 2534 Les Prés-d'Orvin.
Auteur du projet: WEL Consulting Sàrl, route Principale 23, 2534 Orvin.
Propriétaires fonciers: Corinne Jeandrevin, Le Crêt 1, 2535 Orvin, Francine Jeandrevin, route d'Evilard 2, 2534 Orvin, Daniel Jeandrevin, Les Plans-Dessous 157a, 2534 Les Prés-d'Orvin.
Projet: intégration d'un appartement de deux pièces en partie ouest du bâtiment existant sis au lieu-dit «route d'Evilard» N° 2, sur la parcelle N° 199 à Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 5 mai 2020 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Les guichets de l'administration municipale étant fermés au public, le dossier peut être consulté (sauf jours fériés) durant cette période en prenant rendez-vous au préalable au numéro de téléphone 032 358 01 80.

Orvin, le 3 avril 2020

Le Secrétariat municipal

Publication en matière de construction

Requérant: Isabelle et Etienne Junod, Seestrasse 7, 2563 Ipsach.
Auteur du projet: Isabelle et Etienne Junod, Seestrasse 7, 2563 Ipsach.
Propriétaire foncier: Isabelle et Etienne Junod, Seestrasse 7, 2563 Ipsach.
Projet: mise en place d'une isolation intérieure ainsi que d'une isolation au toit, pose d'un poêle suédois, remplacement de la cuisine et de la salle de douche, remplacement du chauffage par l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau) à l'extérieur et agrandissement de 3 fenêtres au bâtiment sis au lieu-dit «Vers la Borne» N° 197b, sur la parcelle N° 2036 aux Prés-d'Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Dérogation: article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 5 mai 2020 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Les guichets de l'administration municipale étant fermés au public, le dossier peut être consulté (sauf jours fériés) durant cette période en prenant rendez-vous au préalable au numéro de téléphone 032 358 01 80.

Orvin, le 3 avril 2020

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Ciments Vigier SA, Zone industrielle de Rondchâtel, 2603 Péry.
Auteur du projet: Emch + Berger AG Bern, Schlösslistrasse 23, case postale, 3001 Berne.
Emplacement: parcelles Nos 172, 206, 303, 305, 309, 552 638, 799, 885 et 906, au lieu-dit: «zone industrielle de Rondchâtel», Péry, commune de Péry-La Heutte.
Projet: démolition et remplacement du convoyeur et de la station de transfert existant, avec défrichement, entre le bâtiment Nº 208 et la zone de charuque.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: A1, ZCF, route et agricole.
Zone de protection: inventaire des objets naturels en forêt no 439014 «La Charuque».
Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE, 25 LCFo, 80 LR, 48 LAE, 8 OLT4 et 231 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 avril 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Gabriel Baracco, route de Sonceboz 50A, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Pierre Liechti Architectes SA, route de Soleure 1A, 2504 Bienne.
Emplacement: parcelles Nos 224 et 358, au lieu-dit: «route de Sonceboz 50A», La Heutte, commune de Péry-La Heutte.
Projet: demande de permis présentée après coup pour la réalisation d'un appartement dans le bâtiment existant + transformation partielle de l'entreprise et assainissement des places extérieures avec la pose d'acodrains.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: M2 (zone mixte – 2 étages).
Dérogations: art. 80 LR, 67 al. 1 OC et A141 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 avril 2020

La Préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Maurizio Tucci, chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte.
Propriétaire foncier: Maurizio Tucci, chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: DB Energie, David Bortolussi, Bureau d'études énergétiques, Eglise 14, 2800 Delémont.
Projet de construction: pose d'une pompe à chaleur. Chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte, parcelle Nº 488, zone H2.
Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: pose d'une pompe à chaleur air/eau, modèle Split avec un appareil à l'intérieur et un appareil à l'extérieur de 8,3KW.
Protection des eaux / eaux usées: néant.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 10 mai 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 10 avril 2020

Le Conseil municipal

Réclame

Saint-Imier

Permis de construire 20-10

Requérant(s) /Maître d'ouvrage: Laurent Villoz, route de Sonvilier 12, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 1110, route de Sonvilier 12, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: construction de deux garages rattachés au bâtiment principal par un avant-toit.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.
Dérogations: art. 80 LR (distance à la route).
Zones / périmètres protégés: –
Objets protégés: –
Dépôt public: du 3 avril 2020 au 4 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Vu la situation sanitaire extraordinaire, la consultation des demandes de permis de construire déposées publiquement se fait uniquement sur rendez-vous (tél. 032 942 44 31 pour convenir d'une entrevue).
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 3 avril 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

BOURGEOISIE DE SAINT-IMIER

Approbation

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a, en date du 30 janvier 2020, approuvé sans réserve le Règlement d'organisation de la Bourgeoisie de Saint-Imier.

La Bourgeoisie publiera l'entrée en vigueur de l'acte législatif approuvé par l'autorité d'approbation (art.45 de l'Ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998 OCo).

Ce règlement entre en vigueur le 10 avril 2020.

Le Conseil de bourgeoisie

EGLISE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE
PAROISSE DE SAINT-IMIER

Approbation

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a, en date du 13 mars 2020, approuvé le Règlement d'organisation de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier avec les réserves suivantes:

1.
Article 7, alinéa 2, premier tiret
Les termes «mais au moins 10 ayants droit» sont biffés.

Annexe II, secrétaire,
rubrique «organe d'engagement»
«Conseil de paroisse» est remplacé par «assemblée de paroisse»

2. La paroisse publiera l'entrée en vigueur de l'acte législatif approuvé en indiquant les modifications apportées par l'autorité d'approbation (art.45 de l'Ordonnance sur les communes du 16.12.1998 OCo).

3. Ce règlement entre en vigueur le 10 avril 2020.

Le Conseil de paroisse

Délai de remise
des publications officielles
MARDI 12 H

Sonceboz-Sombeval

Avis de construction

Requérant: Jeanfavre Paul-André et Marina, rue de l'Envers 9f à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Alpinofen AG, Ziegelackerstrasse 11a à 3027 Berne.
Emplacement: lieu-dit: rue de l'Envers 9f, parcelle N° 111 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Projet: construction d'un canal de fumée en inox, sur la façade ouest du bâtiment, pour raccorder un poêle.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H3
Dérogations: –
Périmètres protégés: –
Objets protégés: –

Suite à la situation actuelle et la fermeture du guichet communal, nous vous prions de prendre rendez-vous au 032 488 33 00 pour venir consulter les plans afin de respecter les consignes de sécurité.
Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 3 avril 2020

Le Bureau communal

Avis de construction

Requérant: Juillerat Henri et Cattin Evelyne, rue Centrale 17 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2 à 2732 Reconvilier.
Emplacement: lieu-dit: rue Centrale 17, parcelle N° 82 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau extérieur.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: C.
Dérogations: –
Périmètres protégés: –
Objets protégés: –

Suite à la situation actuelle et la fermeture du guichet communal, nous vous prions de prendre rendez-vous au 032 488 33 00 pour venir consulter les plans afin de respecter les consignes de sécurité.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 3 avril 2020

Le Bureau communal

Tramelan

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Commune de Tramelan, Grand-rue 106, 2720 Tramelan.
Auteur du projet: Planair SA, Galilée 6, 1400 Yverdon-les-Bains.
Emplacement: parcelle Nº 1988, au lieu-dit: «Ch. des Lovières 11», commune de Tramelan.
Projet: pose d'une installation de production d'énergie solaire d'une surface de 2400 m² sur le pan sud du bâtiment de la patinoire d'une puissance de 370-420 kWc par un système de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture (démontage et remplacement de la partie de toiture existante), pose d'onduleurs à l'extérieur en façade ouest fermés par un grillage de protection.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: ZPB 5 «Complexe sportif».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2020 inclusivement auprès des Services technique de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 9 avril 2020

La Préfète:
Stéphanie Niederhauser

Avis de construction N° 2020/06

Requérant(s): Bedri Smajli, Le Ténor 30, 2720 Tramelan,
Auteur du projet: idem requérant,
Projet: pose d'une pompe à chaleur en façade nord sous un cache et pose d'une palissade au nord. Rénovations intérieures. Parcelle N° 1682, zone H2.
Emplacement: rue du Chalet 20, 2720 Tramelan.
Dimensions: selon plans et formulaires.
Dérogation(s): art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.
Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 3 avril 2020 au 4 mai 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible uniquement par courriel sur demande: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 3 avril 2020

La Commune de Tramelan

Avis de construction N°2020/10

Requérant(s): Voirol Raoul, rue des Grillons 6, 2720 Tramelan.
Auteur du projet: Stalder & Zürcher SA, Rudolf Zürcher, rue du Midi 14, 2720 Tramelan.
Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieur en façade ouest. Parcelle N° 1748, zone H2
Emplacement: rue des Grillons 6, 2720 Tramelan.
Dimensions: selon plans et formulaires.
Dérogation(s): art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.
Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au

La mise à l'enquête publique a lieu du 3 avril 2020 au 4 mai 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible uniquement par courriel sur demande: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 3 avril 2020

La Commune de Tramelan

Canton de Berne

«InfoService»: service d'information sur l'emploi, la formation et le marché du travail

Il est important dans le contexte actuel de soutenir les jeunes dans leur orientation professionnelle et de répondre aux questions de tous sur l'emploi, la formation ou le marché du travail. C'est pourquoi les centres d'orientation professionnelle (centres OP) du canton de Berne proposent dès à présent un nouveau service accessible à tous du lundi au vendredi (de 10 h à 18 h), appelé «InfoService».

Ce service permet d'obtenir par téléphone ou par courrier électronique de brèves informations sur les emplois, les formations ou le marché du travail auprès de conseillers et de conseillères en orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Gratuit, il est destiné à l'ensemble des habitants et des habitantes du canton de Berne. Les questions adressées en français sont traitées par les centres OP de Bienne (031 635 38 38) et de Tavannes (031 635 38 99).

Direction de l'instruction publique
et de la culture

Offre des services psychologiques pour enfants et adolescents pendant la pandémie de coronavirus

La pandémie de coronavirus est un véritable défi pour bien des familles. Comme les écoles sont fermées, les parents ont fort à faire avec leurs enfants. Tensions et conflits peuvent se multiplier.

Les services psychologiques pour enfants et adolescents du canton de Berne sont là pour aider les parents, les enfants et les jeunes confrontés à des réalités difficiles et pour donner des conseils gratuits par téléphone ou par courrier électronique.

Plus d'information sur:
www.erz.be.ch/erz/fr/index/erziehungsberatung/erziehungsberatung.html

Direction de l'instruction publique
et de la culture

Réclame

Pour 75 francs, accède au statut de héros !

Aide-nous à combattre le mal
Passe aux actes sur amnesty.ch

AMNESTY INTERNATIONAL